

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL D'EST ENSEMBLE

5. REGLEMENT PIÈCE ÉCRITE

2. Annexe patrimoine

Projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal arrêté par
délibération du Conseil de Territoire en date du 28 mai 2019



Bagnole / Bobigny / Bondy / Le Pré Saint-Gervais / Les Lilas / Montreuil / Noisy-le-Sec / Pantin / Romainville

Noisy-le-Sec



Bagnole / Bobigny / Bondy / Le Pré Saint-Gervais / Les Lilas / Montreuil / Noisy-le-Sec / Pantin / Romainville

Liste des bâtiments, ensembles et monuments protégés

LISTE DES BATIMENTS, ENSEMBLES ET MONUMENTS PROTEGES

BATIMENTS D'EXCEPTION 6

11, boulevard de la République.....	8
15, rue Abel Bonnevalle	10
94 ter, rue Jean Jaurès	12
Calvaire du boulevard de la République	14
Calvaire rue de Brément (au croisement de la rue de Merlan).....	16
Ecole Carnot.....	18
Ecole Maternelle de la Boissière	20
Eglise Saint Etienne	24
Hôtel de Ville	26
1, rue Jean Jaurès.....	30
11, rue Tripier	32
Vierge rue du Parc	34

BATIMENTS REMARQUABLES.....36

Médiathèque Roger Gouhier et Théâtre des Bergeries.....	38
1, rue Saint Jean	40
3, avenue des Monteux	42
3, rue Saint-Jean	44
5, Avenue d'Alsace Lorraine/24 avenue Gallieni.....	46
5, avenue de Bobigny.....	48
5, avenue Victor Hugo	50
5 bis, avenue de Bobigny	52
10, avenue Marceau.....	54
13, rue Dombasle	56
17, avenue des Monteux	58
20, rue Pierre Brossolette.....	60
22, rue Pierre Brossolette.....	62
25, rue du Parc.....	64
27, boulevard Gambetta.....	66
29, boulevard de la République.....	68
29, boulevard Gambetta	70
39, Avenue Hoche	72
41, boulevard de la République.....	74
45, boulevard Michelet	76
46 bis, boulevard de la République	78
47, boulevard Michelet	80
49, boulevard Michelet	82
50, rue Carnot	84
53, rue Jean Jaurès.....	86
58 et 58 bis, boulevard Gambetta	88
60, boulevard Michelet	90
62, boulevard Michelet	92
64, boulevard Michelet	94
82 bis, Boulevard Gambetta.....	96
82, Boulevard Gambetta	98

LISTE DES BATIMENTS, ENSEMBLES ET MONUMENTS PROTEGES **(suite)**

82 ter, Boulevard Gambetta	100
87, rue Denfert-Rochereau.....	102
89, rue Denfert-Rochereau.....	104
94, rue Carnot	106
105, boulevard Michelet	108
147, rue Denfert-Rochereau.....	110
Ecole élémentaire de la Boissière	112
Halle, 46 avenue de Bobigny	114
Halle, rue de Paris.....	116
ENSEMBLES BATIS COHERENTS.....	118
Rue Marcellin Berthelot	120
36 et 38, avenue Marceau.....	122
Pierre Feuillère / Trois Bonnets.....	124
Allée des pavillons.....	126
Avenue Burger	128
Avenue des Monteux.....	132
Boulevard Michelet.....	136
Rue Lavoisier/Pierre Curie	140
Rue de la Renaissance Française – rue du Pressoir	144
Rue de Neuilly	148



BATIMENTS D'EXCEPTION





QUALITE

Bâtiment d'exception Bâtiment remarquable Ensemble bâti cohérent

OCCUPATION

Habitat collectif Mixte Activités
 Habitat individuel Commerce Equipement
 Année de construction : inconnue

EPOQUE SUPPOSEE

Pré-industrielle Industrielle Entre deux guerres Reconstruction Inconnue

DESCRIPTION DU BATIMENT (à caractère uniquement informatif)

Pavillonnaire Maison de ville Petit collectif Collectif

Il s'agit d'une maison de 2 niveaux implantée à l'alignement avec une toiture en ardoise et en zinc percée de lucarnes à la jacobine.

Cette construction en briques rouge est accompagnée de bandeaux clairs qui soulignent l'horizontalité du bâtiment. Ce rythme est renforcé notamment par le jumelage de certaines baies, le traitement sobre des gardes corps, la gouttière et les chevrons. Une certaine régularité dans l'ordonnement des trumeaux est à noter. L'encadrement des fenêtres est en pierre de taille tout comme les chaînages d'angle et le traitement du pignon à redents.

Un volume se distingue nettement de la construction avec un pignon à redents orné de motifs floraux métalliques en partie haute.

Le côté très rectiligne du bâtiment est légèrement atténué par les arcs de décharge en brique situés au dessus des linteaux métalliques, des baies et par le traitement des lucarnes et leur ornementation de qualité.

Un médaillon remarquable est localisé côté boulevard de la République en plâtre/pierre. L'accès à l'habitation se fait par un perron en pierre et une main courante métallique.

MESURES DE MISE EN VALEUR

L'ensemble des modénatures et des éléments constructifs du bâtiment seront à conserver et mis en valeur et notamment l'ordonnancement des ouvertures.

La clôture, bien qu'elle ne soit pas d'origine, devra conserver son caractère et les matériaux de structure : soubassement en maçonnerie et grille métallique.

La surélévation, les extensions ainsi que la démolition totale ou partielle du bâtiment sont interdites. L'isolation par l'extérieur est proscrite.

Historique

Culturel

Ecologique



QUALITE

Bâtiment d'exception Bâtiment remarquable Ensemble bâti cohérent

OCCUPATION

Habitat collectif Mixte Activités
 Habitat individuel Commerce Equipement
 Année de construction : inconnue

EPOQUE SUPPOSEE

Pré-industrielle Industrielle Entre deux guerres Reconstruction Inconnue

DESCRIPTION DU BATIMENT (à caractère uniquement informatif)

Pavillonnaire Maison de ville Petit collectif Collectif

La construction est en pierre meulière. Les ouvertures et les niveaux sont soulignés par des encadrements et des bandeaux enduits de ton clair.

Le bâtiment est couronné par un comble à la Mansart. Le brisis est recouvert d'ardoise et le terrasson en zinc. La ligne de brisis est soulignée par une gouttière en fonte. Les lucarnes bombées participent à l'animation du couronnement du bâti.

Une corniche moulurée sobre assure la jonction entre le corps du bâtiment et le couronnement.

On note un certain ordonnancement vertical au niveau des baies accentué par l'encadrement régulier en enduit clair en contraste avec les murs pleins en moellon.

Les fenêtres, originellement en bois, sont munies de gardes corps en ferronnerie posés en applique et de persiennes métalliques.

Le soubassement en moellon alignées sur deux ou trois rangées, suit la pente de la rue, et ponctué par des soupiraux, confère une horizontalité du bâti. Ce traitement est repris au niveau du mur bahut de la clôture surmontée d'une grille façonnée en ferronnerie.

MESURES DE MISE EN VALEUR

L'ensemble des modénatures et des éléments constructifs du bâtiment seront à conserver et mis en valeur.

Les travaux effectués devront rechercher une restitution originelle notamment au niveau du traitement des fenêtres sans création d'imposte.

Dans le cadre d'un éventuel projet de réhabilitation, les ouvrants seront composés d'un vitrage d'un seul tenant et muni de petits bois horizontaux posés en relief dans les parties haute et basse.

Les soupiraux ne pourront être obturés.

Les travaux portant sur la clôture seront réalisés dans une logique de restauration à l'identique.

L'isolation par l'extérieur, les extensions, la démolition totale ou partielle du bâtiment sont interdites.

Historique

Culturel

Ecologique

94 ter, rue Jean Jaurès



QUALITE

Bâtiment d'exception Bâtiment remarquable Ensemble bâti cohérent

OCCUPATION

Habitat collectif Mixte Activités Autre
Habitat individuel Commerce Equipement
Année de construction : 1913

EPOQUE SUPPOSEE

Pré-industrielle Industrielle Entre deux guerres Reconstruction Inconnue

DESCRIPTION DU BATIMENT (à caractère uniquement informatif)

Pavillonnaire Maison de ville Petit collectif Collectif

La construction est réalisée à l'alignement. Elle comprend un sous-sol et 2 niveaux ainsi qu'un comble aménagé.

Construction en briques avec un jeu de modénatures alliant la brique et la pierre qui met en valeur la trame du bâtiment soit deux grandes ouvertures principales de part et d'autre de l'accès principal ; celui-ci étant surmontée d'une baie plus petite. Un médaillon richement sculpté en pierre habille également cet accès. Deux ouvertures rehaussées d'un fronton situées dans les combles viennent dans l'alignement des baies majeures.

Les linteaux métallique habillés de fleurs sont apparents au rez-de-chaussée contrairement aux étages supérieurs. Une ornementation florale en pierre est située en partie haute de chaque baie.

Les modénatures les plus claires tendent à souligner l'horizontalité du bâtiment.

La présence de pavés de terre tout autour de la porte laisse entrevoir les modifications apportées.

L'ensemble des huisseries a été déposé au profit de nouvelles en PVC. Les garde-corps en ferronnerie demeurent.

MESURES DE MISE EN VALEUR

L'ensemble des modénatures et des éléments constructifs du bâtiment seront à conserver et mis en valeur. Les travaux portant sur le bâtiment seront effectués dans un souci de restauration.

Considérant l'exceptionnelle qualité du bâti et sa forte visibilité sur la Rue Jean Jaurès, l'isolation par l'extérieur, la surélévation, la démolition totale ou partielle, sont interdites.

Historique

Culturel

Ecologique

Calvaire du boulevard de la République



QUALITE

Bâtiment d'exception Bâtiment remarquable Ensemble bâti cohérent

OCCUPATION

Habitat collectif Mixte Activités
Habitat individuel Commerce Equipement

EPOQUE SUPPOSEE

Pré-industrielle Industrielle Entre deux guerres Reconstruction Inconnue

DESCRIPTION DU MONUMENT (à caractère uniquement informatif)

Pavillonnaire Maison de ville Petit collectif Collectif

Ce calvaire, dont la date d'édification est de 1896, a été érigé en souvenir de la croix très ancienne, primitivement située sur un terre plein au milieu de la Grande Rue du Hameau de Merlan et transportée en 1889 au rond-point de Merlan. Cette dernière fut brisée accidentellement en 1894.

MESURES DE MISE EN VALEUR

En raison de la signification historique, ce patrimoine ne pourra être démoli mais pourra faire l'objet d'un déplacement dans le cadre d'un projet de ré-aménagement impactant le boulevard de la République. Il devra être conservé en l'état et pourra, le cas échéant, faire l'objet de mesures de restauration.

Historique Culturel Ecologique

Calvaire rue de Brément (au croisement de la rue de Merlan)



QUALITE

Bâtiment d'exception Bâtiment remarquable Ensemble bâti cohérent

OCCUPATION

Habitat collectif Mixte Activités
Habitat individuel Commerce Equipement

EPOQUE SUPPOSEE

Pré-industrielle Industrielle Entre deux guerres Reconstruction Inconnue

DESCRIPTION DU MONUMENT (à caractère uniquement informatif)

Pavillonnaire Maison de ville Petit collectif Collectif

« La municipalité, sur une délibération du conseil prise à l'unanimité moins une abstention, fit aussitôt procéder à l'enlèvement des croix et calvaires élevés sur la voie publique (12 août 1896). Furent ainsi supprimées : la croix Durin, rue de Pantin, la croix du bout de Brément et la croix des petits Noyers, rue d'Enfer.

Cette mesure causa dans le pays une vive effervescence ; aussi, lorsque quelques mois plus tard un désaccord se produisit dans le sein du conseil au sujet d'un programme d'ensemble de travaux à exécuter dans la commune, la plupart des conseillers prirent prétexte pour démissionner et de nouvelles élections générales envoyèrent à la mairie une liste adverse, élue tout entière avec une majorité considérable. »

extrait de l'ouvrage de M. Hector Espauillard, "Noisy le sec, village heureux, ville Martyr"

Ce calvaire, dont la date d'édification est de 1896, semble avoir été érigé sur un terrain particulier en manière de protestation contre la délibération prise le 12 août 1896 par la municipalité de l'époque. Il témoigne de l'histoire passée de la Ville de Noisy-le-Sec.

MESURES DE MISE EN VALEUR

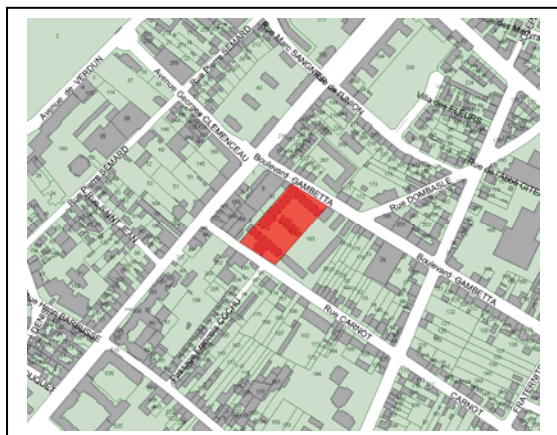
En raison de la signification historique, ce patrimoine ne pourra être démolé mais pourra faire l'objet d'un déplacement dans le cadre d'un projet de ré-aménagement impactant la Rue de Brément. Il devra être conservé en l'état et pourra, le cas échéant, faire l'objet de mesures de restauration.

Historique

Culturel

Ecologique





QUALITE

Bâtiment d'exception Bâtiment remarquable Ensemble bâti cohérent

OCCUPATION

Habitat collectif Mixte Activités
 Habitat individuel Commerce Equipement
 Année de construction : 1914

EPOQUE SUPPOSEE

Pré-industrielle Industrielle Entre deux guerres Reconstruction Inconnue

DESCRIPTION DU BATIMENT (à caractère uniquement informatif)

Pavillonnaire Maison de ville Petit collectif Collectif

La rue aujourd'hui dénommée Carnot est ouverte afin de permettre la construction de logements en vue d'accueillir deux mille ouvriers de la compagnie des chemins de fer de l'Est et leurs familles, à la suite du transfert des ateliers de la Villette à Noisy-le-Sec.

Le 10 septembre 1888, le président Sadi Carnot visite Noisy, et la ville l'honore en baptisant la rue de son nom et en ouvrant un square, également à son nom, en 1898.

À cet emplacement, une école sera construite quelques années plus tard. Il s'agit de l'école Carnot.

Ce bâtiment, formant un T coupé à son extrémité, est implanté en partie à l'alignement (pour son entrée), et en retrait (pour les parties latérales), ce qui permet l'implantation de deux petits jardins donnant à l'ensemble, vue depuis la rue, une symétrie plaisante.

Cette symétrie axiale, qui impose une certaine monotonie monumentale, s'apprécie sur l'ensemble des éléments de la façade.

Cette symétrie ne s'applique toutefois pas à la verticalité. Si le traitement de façade des trois niveaux est en grand partie identique (briques ocre et grises, le dernier étage connaît toutefois quelques audaces), l'architecte a pu traiter de manière différenciées les ouvertures, et notamment les encadrements, des trois niveaux qui composent le bâtiment.

Au rez-de-chaussée, les ouvertures sont réduites et formées de fenêtres à croisillons ornées de linteaux classiques. Au premier étage, les ouvertures s'élargissent, les modénatures deviennent plus complexes. Ici, l'éclairage des pièces de travail semble avoir été privilégié. Au dernier étage, les baies redeviennent plus petites, la façade plus riche.
Le parfait ordonnancement assoit la monumentalité du lieu.

Le jeu de polychromie des briques en façade, et la variété des modénatures et des ornements incite donc le passant à apprécier l'ambivalence du lieu : simplicité des formes, complexité architecturale.

MESURES DE MISE EN VALEUR

Sur la base des éléments mentionnés plus hauts dans la présente fiche, c'est avant tout la forme architecturale et le choix des matériaux qui devront être préservés et mis en valeur sur cet équipement.

Tout en permettant les nécessaires ajustements permettant de garantir dans le temps les bonnes modalités d'accueil du public, en termes d'accessibilité comme de sécurité, les éventuelles modifications apportées au bâtiment devront respecter la lecture architecturale et urbaine évoquée au précédent paragraphe et notamment :

- les principes d'ordonnancement et l'ensemble des modénatures des façades
- la symétrie de traitement.

Les aménagements de l'espace public devront permettre une mise en valeur de l'apport du volume à l'espace urbain et respecter la lisibilité de l'équipement pour la population.

L'équilibre et l'alternance dans le choix des matériaux ne devront pas être rompus.

Les extensions sont possibles.

La surélévation, l'isolation par l'extérieur et la démolition, même partielle sont interdites.

Historique

Culturel

Écologique

Ecole Maternelle de la Boissière

BE210



QUALITE

Bâtiment d'exception Bâtiment remarquable Ensemble bâti cohérent

OCCUPATION

Habitat collectif Mixte Activités
Habitat individuel Commerce Equipement
Année de construction : 1933

EPOQUE SUPPOSEE

Pré-industrielle Industrielle Entre deux guerres Reconstruction Inconnue

DESCRIPTION DU BATIMENT (à caractère uniquement informatif)

Pavillonnaire Maison de ville Petit collectif Collectif

La Maternelle Boissière a été édifée durant la période de l'Entre-Deux Guerres et ouverte en mars 1934. Son édification participe à une logique de création de nouveaux groupes scolaires dans des quartiers plus excentrés du Centre-Ville au sein desquels la population noisienne s'accroît particulièrement entre 1918 et 1939.

Le traitement architectural de cet équipement renvoie immédiatement à des sentiments de solennité et de monumentalité animée, dont les façades Sud et Sud-Est sont les meilleures représentantes.

L'aspect rectiligne propre à l'architecture Art-Déco de ces deux façades est habilement atténué par le traitement d'angle de ces deux façades, en arc de cercle, qui constitue la véritable façade urbaine de cet équipement. Le linteau de l'entrée de cette façade, traité sous la forme d'une plaque d'aspect lisse sur laquelle est inscrite le nom de l'école, le nom de la Ville, ainsi que la devise républicaine, est d'une taille remarquable tout en restant élégant. Ce linteau participe grandement à la lecture institutionnelle de la construction.

Le choix du matériaux principalement utilisé, la brique, confère une couleur chaude au bâtiment qui contribue à sa visibilité. L'aspect visuel traduit un travail appliqué et rigoureux sur la base de matériaux nobles, hier comme aujourd'hui. Les subtiles nuances de couleur entre les briques donnent, pour qui prend un peu de recul, un aspect presque granuleux à l'ensemble.

Le bâtiment est coiffé d'une corniche marquée, épousant à la fois les façades linéaires et le traitement d'angle arrondi. Sa visibilité est renforcée par la présence d'un bandeau qui souligne ostensiblement la pose du toit. Ce traitement du haut de façade vient conforter l'assise du bâtiment.

Les ouvertures sont traitées avec simplicité pour les fenêtres, pour lesquelles seul un appui apparaît. La porte de la façade Sud-Est est traitée elle aussi sur la base de l'arrondie venant en écho au traitement de l'angle. La verticalité des ouverture de l'angle est renforcée par la présence de croisées.

L'ensemble de ce traitement transmette un sentiment de solennité, en ce que l'école est le lieu de la formation à la République, mais également de chaleur, en ce qu'une école doit pouvoir attirer les enfants dont elle doit contribuer à l'éducation. Disposant d'une bonne visibilité du domaine public grâce à la présence d'une placette à l'angle du Boulevard de la Boissière, de la Rue des Processions et de la Rue de la Dhuy, le traitement architectural de l'ensemble se livre au passant pour rappeler l'institution, sa fonction sociale mais également son accessibilité.

MESURES DE MISE EN VALEUR

Les façades de cet immeuble constituent les premiers éléments de qualité de cet équipement. Les façades traitées en brique ne pourront subir de modification en ce qu'elles viendraient perturber la lecture architecturale mentionnée dans le paragraphe précédent. Au surplus, les éléments de toiture participant à la lecture du bâtiment, l'école maternelle Boissière ne pourra faire l'objet de surélévation.

Sans porter atteinte à l'harmonie générale du volume, quelques modifications pourront, selon le cas, être apportées au traitement des pignons disposant d'un caractère moins remarquable.

Le volume d'ensemble devra donc être conservé. La démolition, même partielle, de la façade est interdite de même que l'isolation par l'extérieur.

Historique

Culturel

Ecologique



QUALITE

Bâtiment d'exception Bâtiment remarquable Ensemble bâti cohérent

OCCUPATION

Habitat collectif Mixte Activités
 Habitat individuel Commerce Equipement
 Année de construction : 1823 sur la base de colonnes édiée au XVI^e Siècle. Restauré en 1991.

EPOQUE SUPPOSEE

Pré-industrielle Industrielle Entre deux guerres Reconstruction Inconnue

DESCRIPTION DU BATIMENT (à caractère uniquement informatif)

Pavillonnaire Maison de ville Petit collectif Collectif

L'Eglise Saint-Etienne a été édiée en 1823 sur l'emplacement de deux édiices culturels historiques : un lieu de culte dédié à Saint-Étienne dont la construction est estimée au X^e siècle, puis une église datant du XVI^e siècle puis détruite à l'occasion de la Révolution Française.

Bien que très inspirée dans sa composition des formes modernes du XX^e siècle, l'église Saint-Etienne constitue également un témoignage du passé en ce qu'elle intègre à sa construction des éléments datant de l'édiice du XVI^e siècle : les deux colonnes présentes en façade et soutenant le porche d'entrée et une clé de voûte à l'intérieur de l'édiice.

Deux niches présentes en façade du bâtiment accueillait autrefois deux statues aujourd'hui déplacées au sein de l'édiice : la première représentant Saint-Etienne, premier martyr de la Chrétienté, et la seconde Saint-Vincent, saint patron des vigneron, en hommage au passé viticole de la commune.

Témoignage important d'un fait essentiel dans l'histoire de la Ville de Noisy-le-Sec, l'Eglise Saint-Etienne est grandement endommagée à l'occasion du bombardement de la ville le 18 Avril 1944. Bien que le clocher soit détruit, les cloches en bronze ne subissent que peu de dommage. Afin de témoigner de ces événements et d'exposer ces pièces à la population et aux fidèles, ces quatre cloches sont installées à proximité de l'église, sur un promontoire engazonné.

La situation de l'église Saint-Etienne, à mi-chemin entre l'Hôtel de Ville et le Centre Administratif, offre à la fois un contraste dans la forme architecturale mais également une cohérence dans la constitution d'une centralité de lieux ouverts au public, dont les fonctions restent néanmoins éminemment différentes.

MESURES DE MISE EN VALEUR

D'un point de vue patrimonial, l'Eglise Saint-Etienne est avant tout un lieu témoignant du passé et de l'histoire de la Ville. Les vestiges des précédents lieux de culte en sont un composant essentiel. Cet édifice disposant d'une cohérence d'ensemble dans sa forme architecturale, aucune modification ne devra y être apportée. Au surplus, les éléments historiques constitutifs de ce lieu de culte devront être sauvegardés, entretenus et mis en valeur, en ce qu'ils constituent des éléments inaliénable du patrimoine historique, culturel et religieux de la Ville de Noisy-le-Sec.

Les cloches en bronze présentées à proximité de l'église devront également faire l'objet d'un soin tout particulier, être entretenues et valorisées dans leur perception du domaine public, des équipements et des habitations entourant cet édifice. Elle constitue un élément de repère visuel au sein du quartier Centre-Ville Mairie, une respiration dans la constitution de l'espace public et un objet de témoignage de l'histoire de la Ville.

Les espaces végétalisés entourant l'église et les cloches devront être sauvegardés et mis en valeur, sans venir perturber la lisibilité de ces deux éléments.

Historique

Culturel

Ecologique



QUALITE

Bâtiment d'exception Bâtiment remarquable Ensemble bâti cohérent

OCCUPATION

Habitat collectif Mixte Activités Habitat individuel Commerce Equipement Année de construction du 1^{er} bâtiment (aujourd'hui détruit) : 1846

Architecte : Lequeux

EPOQUE SUPPOSEE

Pré-industrielle Industrielle Entre deux guerres Reconstruction Inconnue

DESCRIPTION DU BATIMENT (à caractère uniquement informatif)

Pavillonnaire Maison de ville Petit collectif Collectif

La Mairie de Noisy-le-Sec se déploie sur deux bâtiments distincts.

Le premier bâtiment, côté Est, accueille notamment la salle des mariages où se déroulent les conseils municipaux.

Celui-ci se déploie perpendiculairement à la rue Anatole France, avec une entrée principale orientée au Sud-ouest. Cette entrée constitue le parvis des mariages. Il dispose de trois niveaux distincts (rez de chaussée, premier étage et mansarde aménagée),

Le procédé de parement des façades donne un aspect brut à l'édifice.

Néanmoins, cette vision est nuancée par un travail précis sur le traitement des ouvertures et sur les différents principes d'ornementations.

Le principe d'ordonnement des ouvertures est le même entre le rez-de-chaussée et le premier étage : les baies sont disposées parallèlement et à intervalle régulier. Pour autant, au rez-de-chaussée les baies sont encadrées de modénatures travaillées, tandis qu'elle semble beaucoup plus simple au 1^{er} étage. Elles sont toutefois ornées au dessus des linteaux par des frontons surbaissés.

Le porche est orné d'un portail métallique noir et agrémenté sur le linteau de lettres dorées indiquant la dénomination du lieu : « Hôtel de Ville ». Ces deux éléments apportent un agréable contraste de matériaux et de couleurs.

Le second bâtiment, située à l'ouest du porche et communicant avec le bâtiment originel a été construit durant l'Entre Deux Guerres. Il se déploie principalement sur la place du maréchal Foch. De morphologie R+2+mansarde aménagée, un élément se distingue néanmoins par sa hauteur imposante. Il s'agit du clocher où se situaient l'ancienne horloge.

L'usage, principal, de briques de couleurs marron est représentatif de sa période de construction.

L'intérieur de la Salle des Mariages est un élément particulièrement remarquable. Aménagée en 1906, par l'architecte Charles Barrois, c'est d'abord une salle des fêtes. De style néoclassique (à la mode à la fin du XIXe siècle), elle est décorée de moulures, de pilastres et guirlandes en stuc.

Au début du siècle, le département de l'ancienne Seine va apporter une attention toute particulière à la décoration intérieure des mairies en organisant des concours. Quatre artistes vont être primés en participant à sa décoration picturale.

Elle se compose d'une part d'allégories (la musique, la danse) et d'autre part de scènes de la vie quotidienne à Noisy (le canal, les maraîchers...).

MESURES DE MISE EN VALEUR

La façade donnant sur la Place du Maréchal Foch ainsi que la partie de façade donnant sur la Rue Anatole France, au droit de la voirie, devront être conservées et mises en valeur. A ce titre, ces façades ne pourront faire l'objet d'une démolition, même partielle. L'isolation par l'extérieur y est interdite. Les extensions et surélévations sont néanmoins possibles si elle ne contrarient pas l'articulation de ces façades.

La verrière donnant sur la Salle des Mariages devra être préservée et mise en valeur.

Historique

Culturel

Ecologique

Noisy-le-Sec devient une commune dotée d'une municipalité à la Révolution. Pierre-Marcel Cottreau est le premier maire. Mais jusqu'en 1820, aucun bâtiment n'est prévu. Les Conseils municipaux se tiennent au domicile des maires.

A partir de 1833, plusieurs maisons vont être louées ou achetées à cet effet. Ce n'est qu'au milieu du XIXe siècle que la construction d'une véritable mairie va être réalisée.

• La mairie en 1846

Construit 14, rue du Goulet, en 1846 par l'architecte Lequeux, le premier bâtiment de mairie (comportant deux étages) donnait sur la place Jeanne-d'Arc.

Noisy-le-Sec ne comptait alors que 1 983 habitants.

• La mairie en 1890

En 1889, pour faire face à de nouveaux besoins, on procède à un agrandissement du premier bâtiment. Prolongé d'une travée supplémentaire rue du Goulet, il est surtout doté d'un nouveau corps de bâtiment à l'arrière qui permet l'ouverture d'un accès sur l'ancienne place de la mairie aujourd'hui place du Maréchal-Foch.

- **La mairie en 1909, escalier d'honneur**

Le bâtiment est de nouveau aménagé en 1906. L'aile arrière est prolongée et l'on agrandit la salle des Mariages. Pourvue d'un balcon et d'une verrière, on y accède par un escalier d'honneur richement travaillé.

- **Le campanile**

Le premier campanile fut érigé au centre du bâtiment. Détruit, il est reconstruit à l'angle de la mairie lors de la construction d'une aile supplémentaire en 1906.

Les cadrans d'horloge sont répétés sur chaque face. Il disparaîtra en 1970 lors de la destruction du premier bâtiment de la mairie

- **La mairie en 1933**

1933 voit la construction d'une "mairie annexe" dans le prolongement des anciens bâtiments sur l'emplacement de l'ancien commissariat.

- **Le bombardement**

Le 18 avril 1944, le bombardement allié provoque des destructions très importantes sur l'ensemble de la ville.

La salle de spectacle (salle Louis Jouvet) est éventrée. Noisy-le-Sec restera la ville la plus sinistrée du département de la Seine.

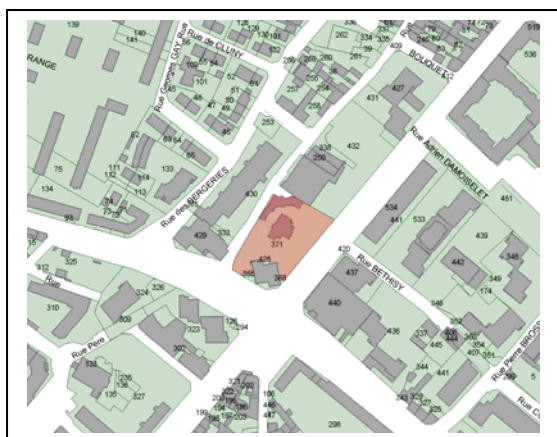
La salle de spectacle sera reconstruite "à l'économie" pour ne pas entamer les fonds nécessaires à la reconstruction de logements.

- **La mairie en 1970**

En 1970, on démolit le bâtiment originel pour procéder à l'agrandissement de la rue Anatole-France.

1, rue Jean Jaurès

V371



QUALITE

Bâtiment d'exception Bâtiment remarquable Ensemble bâti cohérent

OCCUPATION

Habitat collectif Mixte Activités
Habitat individuel Commerce Equipement
Année de construction : 1880

EPOQUE SUPPOSEE

Pré-industrielle Industrielle Entre deux guerres Reconstruction Inconnue

DESCRIPTION DU BATIMENT (à caractère uniquement informatif)

Pavillonnaire Maison de ville Petit collectif Collectif

Ce monument a accueilli différentes activités depuis sa construction en 1880.

Le futur architecte de l'hôtel de ville réunit, à travers cette construction, les meilleures conditions d'hygiène et de confort. Le style architectural est inspiré du XVIe siècle.

Le bâtiment, construit pour un notaire à la fin du XIXe siècle et propriété communale en 1914 servira d'hôpital militaire.

Plus tard, il abrite le centre des impôts, un cours d'apprentissage et en fin la justice de paix.

En 1950, la bibliothèque municipale y prend place dans deux petites pièces.

Pendant les années 1990, un projet pour la construction de nouveaux équipements culturels comprend la création d'une médiathèque, ouverte en 1997, d'une galerie d'art contemporain en 1999 et d'une salle de spectacle en 2000.

Les espaces d'exposition de La Galerie sont répartis en quatre salles situées au rez-de-chaussée, et les bureaux du service municipal de la culture sont au premier étage. Les aménagements intérieurs et extérieurs ont été conçus par l'architecte Yann Brunel.

L'utilisation de la brique et de la pierre, associée à une toiture en ardoise confère d'importantes qualités esthétiques à ce bâtiment et rappelle le style Louis XIII. La finesse des modénatures, bandeaux et du soubassement ainsi que l'animation des nombreuses ouvertures habillent la façade composée de brique de Paris.

Les volumétries du bâtiment rappellent l'architecture des pavillons de chasse du XVIème siècle. Les nombreuses lucarnes (œil-de-bœuf, lucarne à pente) et tourelles démontrent la richesse du bâtiment et la recherche architecturale. Les aménagements récents, en particulier sur le confort intérieur n'ont pas dénaturé le parti pris architectural d'origine.

MESURES DE MISE EN VALEUR

Le bâtiment situé entre la médiathèque et une tour d'habitation, deux bâtiments de la deuxième moitié du 20^{ème} siècle, est peu visible dans l'espace urbain. Les évolutions d'aménagement de l'espace public ou de la configuration urbaine chercheront donc à conforter une perspective sur la façade du bâtiment.

Les nouvelles constructions seront autorisées dans la mesure où elles ne porteront pas atteinte à la perception du principe volumétrique global du bâtiment. Par ailleurs, il sera préconisé un rappel des matériaux utilisés (brique, pierre ou ardoise) ou rompant totalement avec l'existant dans un esprit contemporain.

L'isolation par l'extérieur, la surélévation, de même que la démolition, partielle comme totale, sont interdites, ainsi que les extensions.

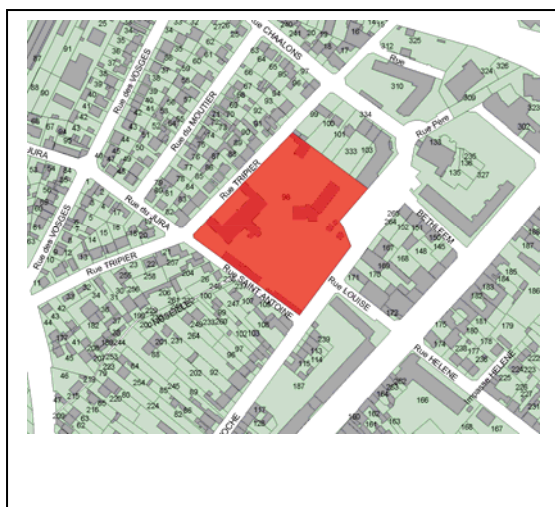
Historique

Culturel

Ecologique

11, rue Triplier

S98



QUALITE

Bâtiment d'exception Bâtiment remarquable Ensemble bâti cohérent

OCCUPATION

Habitat collectif Mixte Activités
Habitat individuel Commerce Equipement
Année de construction : 1896

EPOQUE SUPPOSEE

Pré-industrielle Industrielle Entre deux guerres Reconstruction Inconnue

DESCRIPTION DU BATIMENT (à caractère uniquement informatif)

Pavillonnaire Maison de ville Petit collectif Collectif

La structure d'accueil est composé d'un bâtiment monumental en forme de « U » côté rue Triplier qui forme l'accès principal au site.

De style néo-renaissance, ce bâtiment est édifié sur 4 niveaux et se caractérise par sa sobriété de traitement et sa grande régularité quant à l'ordonnement des ouvertures (plus hautes que larges) organisé symétriquement de part et d'autre de l'imposante entrée principale légèrement en avancée.

Cette dernière se compose d'un perron, d'une marquise très ouvragée surmontée de deux vitraux jumelées et d'un jeu d'arc savamment organisé. Les redents en partie haute couronne cette avancée tout en rappelant la corniche moulurée qui sépare les étages courants du dernier étage.

Le rez-de-chaussée est traité à l'aide d'un bossage continu en opposition des étages courants qui ont un traitement plus lisse et animés par un encadrement des fenêtres légèrement en relief. Le positionnement des lucarnes-pignons respecte parfaitement l'ordonnement des étages précédents. On peut également noter que les ouvertures ne possèdent pas de système d'occultation extérieur. Seul le 1^{er} étage possède des garde-corps. Ces dernières prennent la forme de simples lisses métalliques.

Des parties plus contemporaines viennent se greffer au bâtiment d'origine qui reprennent l'esprit architectural initial sans pour autant l'égaliser.

Cet établissement est caractérisé également par une situation exceptionnelle, en plein centre ville au sein d'un parc arboré vaste et de qualité. On peut souligner que l'intérêt de cette construction ne repose pas uniquement sur le volet architectural mais également sur l'aspect paysager.

MESURES DE MISE EN VALEUR

L'ensemble des modénatures et des éléments constructifs du bâtiment principal seront à conserver et mis en valeur. Sa démolition est interdite, de même que la surélévation et l'isolation par l'extérieur. Les extensions sont possibles dans la mesure où elles ne contrarient pas les mesures de mise en valeur précédemment mentionnées.

L'espace vert situé au cœur de la propriété est un élément remarquable, faisant l'objet d'un classement, pour partie, au titre de la protection des espaces verts (L.123-1-5-7°). Les éventuels projets de réaménagement devront préserver les percées visuelles donnant sur l'avenue Hoche.

Historique

Culturel

Ecologique

Détail : En juin 1896, les religieuses de la Congrégation Notre-Dame-des-Sept-Douleurs fondèrent à Noisy-le-Sec la Maison de Retraite Saint-Antoine-de-Padoue.

Appartenant à l'Association Louise GLAVIER, cet hospice de la proche banlieue de Paris put héberger jusqu'à 220 personnes âgées, et fut agréé en 1976 pour accueillir des bénéficiaires de l'aide sociale.

L'Humanisation de 1984, entreprise par l'ARASSOC à Amiens, a permis la transformation des dortoirs en chambres collectives disposant de sanitaires, et la mise aux normes de sécurité de l'époque.

A partir de 1991, la maison de retraite est administrée par l'ARASSOC Île-de-France qui installe son siège à Noisy.

Avec une capacité de 156 places, dont 70 en section de cure médicale, l'établissement doit faire face à une forte demande d'accueil de personnes dépendantes ou désorientées pour lesquelles le maintien à domicile n'est plus possible : aussi une complète restructuration s'impose, dont le projet est inscrit au Contrat de plan État-Région et le permis de construire accordé en octobre 1999.

La maison de retraite Saint-Antoine de Padoue est un EHPAD (Etablissement d'Hébergement des Personnes Agées Dépendantes) depuis le 1er Juin 2008.



Vierge rue du Parc



QUALITE

Bâtiment d'exception

Bâtiment remarquable

Ensemble bâti cohérent

OCCUPATION

Habitat collectif

Mixte

Activités

Habitat individuel

Commerce

Equipement

EPOQUE SUPPOSEE

Pré-industrielle

Industrielle

Entre deux guerres

Reconstruction

Inconnue

DESCRIPTION DU MONUMENT (à caractère uniquement informatif)

Pavillonnaire

Maison de ville

Petit collectif

Collectif

Au XVIII^e siècle, un parc à l'anglaise entoure le château seigneurial appartenant à M. de Mauperché. La rue Anatole France se nomme rue du Goulet jusqu'en 1925. C'est un ancien chemin, attesté depuis 1315, qui mène de Noisy à Romainville. Cette statue commémore le souvenir d'une fondation pieuse faite en 1850 par la famille Blanchetot, dont l'existence est attestée à Noisy-le-Sec depuis plus de cinq siècles.

MESURES DE MISE EN VALEUR

Du fait de son intérêt historique, la statue devra être préservée, protégée et mise en valeur. Elle pourra être déplacée, le cas échéant, dans le cadre d'un projet d'aménagement impactant la Rue Anatole France.

Historique

Culturel

Ecologique



BATIMENTS REMARQUABLES



Médiathèque Roger Gouhier et Théâtre des Bergeries

V250, V338,
V432



QUALITE

Bâtiment d'exception Bâtiment remarquable Ensemble bâti cohérent

OCCUPATION

Habitat collectif Mixte Activités
Habitat individuel Commerce Equipement

EPOQUE SUPPOSEE

Pré-industrielle Industrielle Entre deux guerres Reconstruction Inconnue
Contemporaine (1998) Architecte : Yann Brunel

DESCRIPTION DU BATIMENT (à caractère uniquement informatif)

Pavillonnaire Maison de ville Petit collectif Collectif

Prenant place sur l'ancienne Place du Marché de la Ville, ce complexe public accueille aujourd'hui deux équipements : la Médiathèque Roger Gouhier et le Théâtre des Bergeries. Son implantation a participé à l'émergence au cœur de la ville et à proximité directe de la mairie, d'une véritable centralité culturelle.

La Médiathèque est avant tout un lieu de savoir et d'échange autour de tous les supports culturels, très largement ouvert au public. Le Théâtre des Bergeries, d'une capacité d'environ 500 places, est le lieu des manifestations culturelles et doit être en capacité d'accueillir la logistique, le personnel et le public nécessaire à la réussite d'une véritable politique culturelle au sein de la Cité.

La composition de cet équipement reflète bien cette double fonctionnalité. Bien que d'un seul tenant, en terme de volume, l'articulation de cet Etablissement Recevant du Public marque bien la différenciation de fonction et d'utilisation entre la Médiathèque, lieu ouvert au public, et le Théâtre des Bergeries, dans lequel l'accueil de la population doit être plus organisé et canalisé. Symbole ou simple artefact technique, une passerelle entre ces deux fonctions marque néanmoins leur nécessaire liaison.

La lecture architecturale de ce bâtiment ne peut être comprise que dans son positionnement au sein de l'espace public situé entre la Rue Jean Jaurès et la Rue des Bergeries, et dans sa réponse à un autre équipement public : la Galerie (Centre National d'Art Contemporain). En réponse à cet édifice traditionnel et classique, le Théâtre et la Médiathèque présente un contraste assumé de modernité. A la géométrie plus angulaire et solennelle de son aîné, cet équipement met en avant des formes plus ondulaires participant à une lecture différenciée des plans horizontaux des formes urbaines environnantes.

Cet équipement présente un contraste assumé jusque dans le choix des matériaux utilisés pour sa construction, offrant une alternance entre le plein, symbolisant l'ancrage et la sanctuarisation du Savoir, offre un cadre de sérénité et de tranquillité aux utilisateurs de l'équipement, et le transparent, symbolisant l'ouverture et l'accessibilité de la Connaissance et permettant aux utilisateurs de garder, au sein de l'équipement, la perception du monde urbain et social qui l'entoure.

MESURES DE MISE EN VALEUR

Sur la base des éléments mentionnés plus hauts dans la présente fiche, c'est avant tout la forme architecturale et le choix des matériaux qui devront être préservés et mis en valeur sur cet équipement. Tout en permettant les nécessaires ajustements permettant de garantir dans le temps les bonnes modalités d'accueil du public, en termes d'accessibilité comme de sécurité, les éventuelles modifications apportées au bâtiment devront respecter la lecture architecturale et urbaine évoquée au précédent paragraphe.

Les aménagements de l'espace public devront permettre une mise en valeur de l'apport du volume à l'espace urbain et respecter la lisibilité de l'équipement pour la population.

L'équilibre et l'alternance dans le choix des matériaux ne devront pas être rompus.

En conséquence, la démolition totale est interdite, de même que l'isolation par l'extérieur. Les éventuels travaux d'aménagement devront préserver et mettre en valeur les alternances de matériaux : brique, zinc, verre, ...

Historique

Culturel

Ecologique

1, rue Saint Jean

X 97



QUALITE

Bâtiment d'exception Bâtiment remarquable Ensemble bâti cohérent

OCCUPATION

Habitat collectif Mixte Activités
Habitat individuel Commerce Equipement
Année de construction : 1896

EPOQUE SUPPOSEE

Pré-industrielle Industrielle Entre deux guerres Reconstruction Inconnue

DESCRIPTION DU BATIMENT (à caractère uniquement informatif)

Pavillonnaire Maison de ville Petit collectif Collectif

Le bâti d'origine rural de cette période présente des caractères architecturaux très homogènes et d'une grande sobriété. La construction s'implante à l'alignement. On accède à la propriété par une porte cochère en bois.

Ce type de bâti était localisé le long des voies de l'ancien bourg de Noisy et l'ancien bourg de Merlan. Les bâtiments de cette période connaissent un traitement des façades assez sobre : construction avec des matériaux locaux, en moellon de gypse recouvert d'un enduit en plâtre qui reste simple : soubassement, traitement de l'encadrement des baies simplifié et corniche et bandeau d'étage moulurés. A l'origine les menuiseries et volets sont en bois.

La construction a une faible hauteur : RDC+1+C

MESURES DE MISE EN VALEUR

L'ensemble des modénatures et des éléments constructifs du bâtiment seront à conserver et mis en valeur. Des éventuels projets de modifications de la façade sur rue devront respecter l'utilisation de matériaux compatibles avec son aspect originel, et notamment l'utilisation du bois pour la porte cochère et les menuiseries.

De fait, la surélévation du bâtiment principal, ainsi que l'isolation par l'extérieur sont proscrites.
Une extension, à l'arrière est possible.

Historique

Culturel

Ecologique



QUALITE

Bâtiment d'exception Bâtiment remarquable Ensemble bâti cohérent

OCCUPATION

Habitat collectif Mixte Activités Habitat individuel Commerce Equipement

Année de construction : 1913

EPOQUE SUPPOSEE

Pré-industrielle Industrielle Entre deux guerres Reconstruction Inconnue

DESCRIPTION DU BATIMENT (à caractère uniquement informatif)

Pavillonnaire Maison de ville Petit collectif Collectif

Ce bâtiment d'habitation implanté en retrait sur la parcelle se compose d'un sous-sol, de deux niveaux surmonté d'un comble.

Construction en meulière avec un bandeau qui délimite le soubassement des étages courants. Les modénatures sont simples, utilisant la brique avec un jeu de couleurs rouge et blanc. Les gardes corps et le balcon en bois, les persiennes métalliques ainsi que les appuis de fenêtre blanc soulignent les différentes parties du bâtiment et renforcent ce jeu de polychromie.

Le couronnement, d'un traitement plus sobre, laisse ressortir les éléments en bois de la toiture (notamment les queues de vache) blanc également.

Le auvent couvert en tuiles, fait un rappel de la toiture. Il est situé dans l'angle formé par les deux parties du bâtiment configuré en L, coiffant ainsi l'entrée de la maison.

La lucarne de gauche dite à la normande contribue, avec le balcon, à faire ressortir l'avancée du bâtiment.

Le mur bahut en meulière est également surmonté d'une clôture métallique ouvragée et soutenue par des piliers traités en brique et doublée en partie par une haie végétale. Ces éléments renforcent le charme et l'intérêt de cette construction.

MESURES DE MISE EN VALEUR

L'ensemble des modénatures et des éléments constructifs du bâtiment est à conserver et à mettre en valeur. Les travaux portant sur la maison d'origine seront effectués dans un souci de restauration. La maison ne pourra être surélevée. Une extension est possible dans le respect des dispositions du PLU. Néanmoins cette dernière ne devra pas compromettre le caractère remarquable de la construction initiale et devra s'insérer harmonieusement à la construction existante. Des matériaux contemporains pourront être envisagés.

L'isolation par l'extérieur, ainsi que la démolition, même partielle, sont proscrites.

Historique

Culturel

Ecologique



QUALITE

Bâtiment d'exception Bâtiment remarquable Ensemble bâti cohérent

OCCUPATION

Habitat collectif Mixte Activités
 Habitat individuel Commerce Equipement
 Année de construction : 1896

EPOQUE SUPPOSEE

Pré-industrielle Industrielle Entre deux guerres Reconstruction Inconnue

DESCRIPTION DU BATIMENT (à caractère uniquement informatif)

Pavillonnaire Maison de ville Petit collectif Collectif

Le bâti d'origine rural de cette période présente des caractères architecturaux très homogènes et d'une grande sobriété. La construction s'implante à l'alignement. On accède à la propriété par une porte cochère en bois. C'est une maison de ville qui regroupe à la fois les bureaux d'une petite entreprise (plomberie) et du logement.

Ce type de bâti était localisé le long des voies de l'ancien bourg de Noisy et l'ancien bourg de Merlan. Les bâtiments de cette période connaissent un traitement des façades assez sobre : construction avec des matériaux locaux, en moellon de gypse recouvert d'un enduit en plâtre qui reste simple : soubassement, traitement de l'encadrement des baies simplifié et corniche et bandeau d'étage moulurés. A l'origine les menuiseries et contrevents persiennés sont en bois.

La construction a une faible hauteur : RDC+1+C

MESURES DE MISE EN VALEUR

L'ensemble des modénatures et des éléments constructifs du bâtiment seront à conserver et mis en valeur. Des éventuels projets de modifications de la façade sur rue devront respecter l'utilisation de matériaux compatibles avec son aspect originel, et notamment l'utilisation du bois pour les menuiseries.

De fait, la surélévation du bâtiment principal, ainsi que l'isolation par l'extérieur sont proscrites.

Une extension, à l'arrière est possible.

Historique

Culturel

Ecologique



QUALITE

Bâtiment d'exception Bâtiment remarquable Ensemble bâti cohérent

OCCUPATION

Habitat collectif Mixte Activités
 Habitat individuel Commerce Equipement
 Année de construction : inconnue

EPOQUE SUPPOSEE

Pré-industrielle Industrielle Entre deux guerres Reconstruction Inconnue

DESCRIPTION DU BATIMENT (à caractère uniquement informatif)

Pavillonnaire Maison de ville Petit collectif Collectif

Il s'agit d'un pavillon, R+1+C, présentant deux façades visibles depuis l'espace public, l'une sur l'avenue Gallieni (n°24) et l'autre sur l'avenue d'Alsace Lorraine.

Historiquement, l'avenue Gallieni était ponctuée par un front bâti de maisons de ville bourgeoises et de commerces, attestant ainsi du dynamisme économique de la ville, lié notamment à l'essor du chemin de fer à proximité.

La façade en brique, désormais implantée en front de rue suite à l'arrivée du tramway, est particulièrement soignée. Un corps central étroit et surélevé marque la symétrie. Une ouverture en plein cintre éclaire l'étage aménagé dans les combles. Les ouvertures, hautes et larges, sont toutes coiffées de linteaux décorés de faïences bleu-ciel, et agrémentées de garde-corps en ferronneries. Le travail des briques et notamment le motif de la corniche viennent d'autant plus animer la façade. Côté avenue Alsace Lorraine, le pavillon est plus sobrement décoré. La façade est recouverte d'un simple enduit. On retrouve néanmoins beaucoup d'éléments et de modénatures visibles sur la façade avant : les linteaux décorés, le motif de la corniche en brique, des chaînes d'angle et piedroits en briques autour des baies et ferronneries (balcon et gardes corps).

Ce qui marque néanmoins ici est le caractère préservé de la façade sud du pavillon au cœur d'un véritable écrin de verdure à proximité immédiate des voies ferrées et de la gare.

MESURES DE MISE EN VALEUR

La démolition totale est interdite, la démolition partielle est autorisée à l'exception de la façade principale côté avenue Gallieni.

Les modifications des matériaux et des modénatures des fenêtres (garde-corps, menuiseries, linteaux en faïences) ne sont pas autorisées sur l'ensemble du bâti. La façade en brique, côté avenue Gallieni, devra être conservée.

Les aménagements et extensions du côté de l'avenue Alsace Lorraine sont autorisées. Le caractère paysagé depuis l'avenue Alsace Lorraine devra néanmoins être préservé.

La surélévation est proscrite.

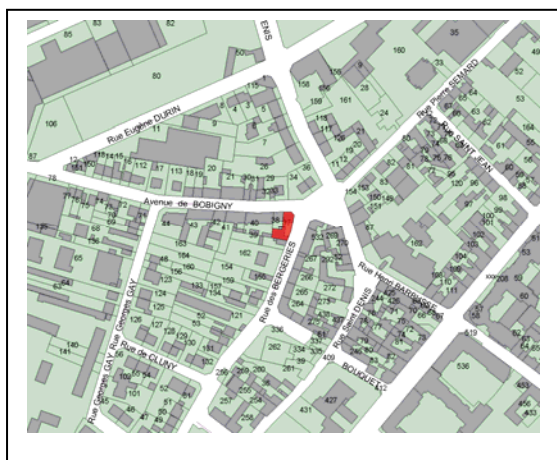
Historique

Culturel

Ecologique

5, avenue de Bobigny

U37



QUALITE

Bâtiment d'exception Bâtiment remarquable Ensemble bâti cohérent

OCCUPATION

Habitat collectif Mixte Activités
Habitat individuel Commerce Equipement
Année de construction : inconnue

EPOQUE SUPPOSEE

Pré-industrielle Industrielle Entre deux guerres Reconstruction Inconnue

DESCRIPTION DU BATIMENT (à caractère uniquement informatif)

Pavillonnaire Maison de ville Petit collectif Collectif

Il s'agit d'une maison de ville située à l'angle et à l'alignement de l'avenue de Bobigny et de la rue des Bergeries, elle est implantée dans la continuité de la maison située au n°5 bis.

Cette maison est composée d'un rez-de-chaussée, d'un premier niveau et d'un comble. Un bandeau sous la corniche agrémente sobrement la façade.

L'angle de la maison sur l'avenue de Bobigny et de la rue des Bergeries forme un pan coupé et présente ainsi trois façades sur le carrefour.

Celles-ci sont ainsi composées de plusieurs travées identiques avec de chaînages en pierre encadrant sur chaque façade des baies : deux travées avec quatre fenêtres dont deux à chaque niveau, côté rue des Bergeries, une travée avec une fenêtre à chaque niveau à l'angle ainsi qu'un chien assis qui le surplombe et six travées en deux parties symétriques avec fenêtres et portes d'entrée au centre côté avenue de Bobigny. Un oculus ovale est placé à chaque niveau dans la travée centrale entre les deux parties symétriques. Sur cette façade, ont été rajoutées récemment des ouvertures dans les combles sur l'ensemble des pans de la toiture.

Le niveau des fenêtres suit le dénivelé de la rue. Aussi, celles situées rue des Bergeries sont à un niveau assez bas sur le trottoir. Agrémentées de volets persiennés en PVC blanc, les ouvertures lui confèrent un aspect villageois mais néanmoins cosu.

Les façades sont en meulière et rythmées verticalement par des chaînes de refend blanches qui viennent encadrer chaque baie.
L'arrière de la maison donne sur un jardin arboré clos par un mur villageois plein, d'une hauteur d'environ 1,50 à 2 mètres.
A l'arrière, un vitrail remarquable est visible de la rue de Bergeries.

MESURES DE MISE EN VALEUR

De manière générale, il s'agira de conserver la composition de la façade en meulière rythmées par ses ouvertures et chaînes de refend blanches.

La surélévation ainsi que la démolition totale ou partielle du bâtiment sont interdites. L'isolation par l'extérieur est proscrite.

Une extension à l'arrière de la maison est autorisée.

Le mur villageois devra être conservé.

Les volets devront obligatoirement être peints en blanc afin de ne pas rompre la cohérence avec les chaînes de refend.

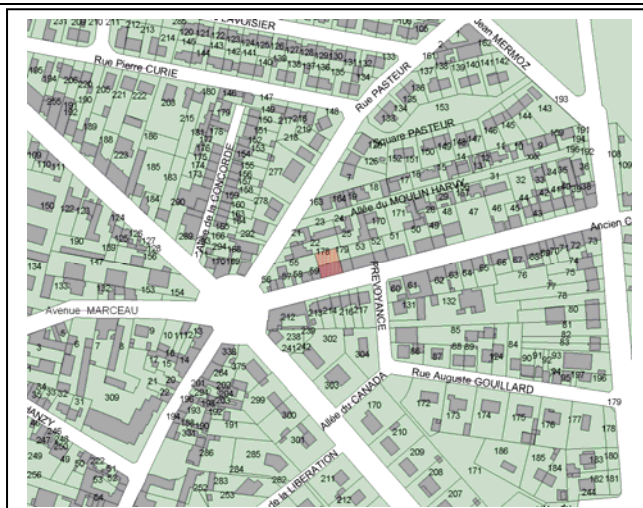
Historique

Culturel

Ecologique

5, avenue Victor Hugo

AC178



QUALITE

Bâtiment d'exception Bâtiment remarquable Ensemble bâti cohérent

OCCUPATION

Habitat collectif Mixte Activités
Habitat individuel Commerce Equipement
Année de construction : 1905

EPOQUE SUPPOSEE

Pré-industrielle Industrielle Entre deux guerres Reconstruction Inconnue

DESCRIPTION DU BATIMENT (à caractère uniquement informatif)

Pavillonnaire Maison de ville Petit collectif Collectif

A proximité du rond point du 11 Novembre 1918, au détour de la rue Victor Hugo, se situe un bel immeuble du début du XXe siècle implanté à l'alignement.

L'immeuble comprend un rez-de-chaussée, 2 étages et des combles. La façade sur la rue se déploie sur un linéaire conséquent composé de 5 travées, et présente une symétrie dont l'axe est situé à la verticale la porte d'entrée. Il dispose d'un parfait ordonnancement des différentes ouvertures. Cette symétrie s'appuie également sur la disposition des deux chiens-assis, aux extrémités de la construction.

Le dimensionnement des baies témoigne de l'effort important en terme d'hygiène et de salubrité publique, rompant de fait avec de nombreux bâtiments de l'époque pré-industrielle qui s'efforçaient de limiter au maximum les déperditions de chaleur au détriment de l'ensoleillement.

Les matériaux constructifs de la façade, principalement en brique de couleurs claires, rendent ostensiblement visible l'époque de construction dudit bâtiment.

Les détails, les modénatures sont soignés : un jeu de briques en alternance rouge et beige anime le mur et souligne, par des linteaux cintrés, les ouvertures. Celles-ci sont encadrées par des sommiers en pierre de chaque côté et des piédroits en brique rouge. Un trait fin en céramique bleu également cintré met en valeur le linteau. La qualité de ce dessin apportent une véritable identité et un contraste agréable à cet immeuble.

Les gardes-corps en ferronnerie parachèvent l'œuvre que constitue cet édifice.

MESURES DE MISE EN VALEUR

L'identité de ce bâtiment est intimement lié à sa façade et à son animation tout à fait spécifique et exceptionnelle. Associée au volume générale de la construction, la façade participe fondamentalement à l'harmonie architecturale d'ensemble de l'immeuble.

Les matériaux constitutifs de la façade devront être préservés et restauré si besoin avec le plus grand soin. Plus particulièrement, les modifications altérant le dessin des linteaux, des modénatures et des ferronneries seront proscrites et seuls les travaux permettant une mise en valeur de ces éléments pourront être envisagés.

Les fenêtres et porte en bois sont à maintenir ou à remplacer à l'identique.

Le principe des persiennes métalliques devra être maintenu.

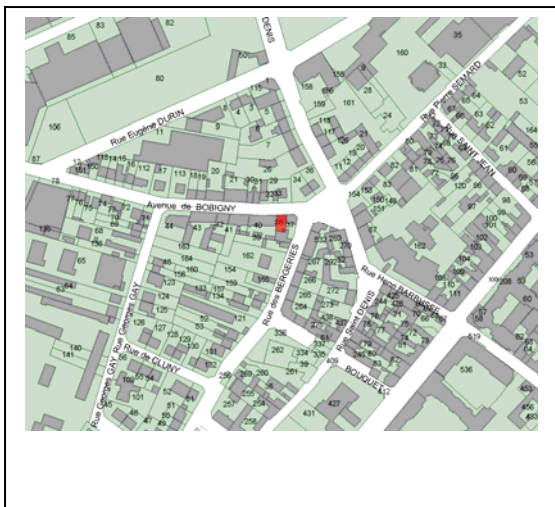
Sa démolition est également interdite, de même que l'isolation par l'extérieur et toute surélévation venant en perturber la cohérence d'ensemble.

Les extensions à l'arrière du bâtiment principal sont autorisées.

Historique

Culturel

Ecologique



QUALITE

Bâtiment d'exception Bâtiment remarquable Ensemble bâti cohérent

OCCUPATION

Habitat collectif Mixte Activités
 Habitat individuel Commerce Equipement
 Année de construction : inconnue

EPOQUE SUPPOSEE

Pré-industrielle Industrielle Entre deux guerres Reconstruction Inconnue

DESCRIPTION DU BATIMENT (à caractère uniquement informatif)

Pavillonnaire Maison de ville Petit collectif Collectif

Cette maison de ville est située à l'alignement de l'avenue de Bobigny et dans la continuité de la maison située au n°5. Elle présente en effet une même volumétrie, même structure et matériaux qui composent sa façade.

Cette maison est composée d'un rez-de-chaussée, d'un premier niveau et d'un comble. Un bandeau agrmente sobrement la façade.

Celle-ci est ainsi composée de cinq fenêtres réparties à chaque niveau et qui viennent encadrer la porte d'entrée située en son centre.

A gauche, à la limite de la maison voisine, la façade est percée à chaque niveau d'œils de bœuf qui viennent éclairer probablement la cage d'escalier.

Agrémentées de volets persiennés en bois peint en blanc, exceptée une fenêtre au dessus de la porte d'entrée, les ouvertures lui confèrent un aspect villageois mais néanmoins cosqu.

La façade est en meulière et rythmée verticalement par des chaînes de refend en pierre blanche qui viennent encadrer chaque baie.

MESURES DE MISE EN VALEUR

De manière générale, il s'agira de conserver la composition de la façade en meulière rythmées par ses ouvertures et chaînes de refend en pierre blanche.

La surélévation ainsi que la démolition totale ou partielle du bâtiment sont interdites. L'isolation par l'extérieur est proscrite.

Une extension à l'arrière de la maison est autorisée.

Les volets devront obligatoirement être en bois peint en blanc afin de ne pas rompre la cohérence avec les chaînes de refend.

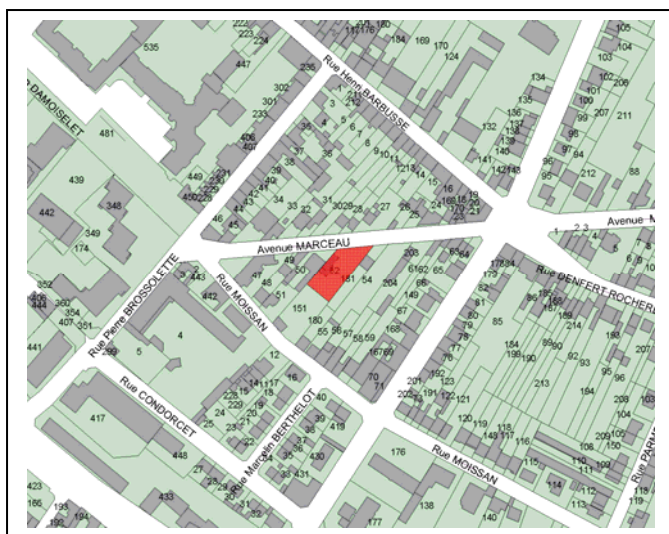
Historique

Culturel

Ecologique

10, avenue Marceau

AH52



QUALITE

Bâtiment d'exception Bâtiment remarquable Ensemble bâti cohérent

OCCUPATION

Habitat collectif Mixte Activités
Habitat individuel Commerce Equipement
Année de construction : 1897

EPOQUE SUPPOSEE

Pré-industrielle Industrielle Entre deux guerres Reconstruction Inconnue

DESCRIPTION DU BATIMENT (à caractère uniquement informatif)

Pavillonnaire Maison de ville Petit collectif Collectif

Ce pavillon bourgeois est situé en retrait de l'avenue et mis en valeur par un vaste jardin paysagé. Le volume visible depuis l'avenue est plutôt modeste et composé d'un rez-de-chaussée, d'un étage et d'une mansarde, le rez-de-chaussée et le 1^{er} étage étant ouvert d'une large baie. Les principaux niveaux sont agrémentés de terrasses avec balustres classiques, et formant un porche au dessus du rez-de-chaussée. Les chaînes de refend en brique rouge encadrent les travées et contrastent avec la couleur des façades en brique beige. La clôture renforce la monumentalité du bâtiment.

MESURES DE MISE EN VALEUR

La démolition totale du bâtiment est interdite. Les extensions sont possibles, si elles ne compromettent pas la visibilité du bâtiment principal depuis la rue.

Isolation par l'extérieur interdite.

Dans le cadre d'un éventuel projet, l'aspect paysager devra être préservé et mis en valeur.

Dans le cas de rénovations, les matériaux rappelant les matériaux d'origine constituant la façade (bois, ferronnerie, pierre et brique notamment) devront être utilisés.

Surélévation interdite sur la façade principale.

Les caractéristiques de la clôture devront être conservées.

Historique

Culturel

Ecologique



QUALITE

Bâtiment d'exception Bâtiment remarquable Ensemble bâti cohérent

OCCUPATION

Habitat collectif Mixte Activités Habitat individuel Commerce Equipement

Année de construction : 1920 Architecte : H Espauillard

EPOQUE SUPPOSEE

Pré-industrielle Industrielle Entre deux guerres Reconstruction Inconnue

DESCRIPTION DU BATIMENT (à caractère uniquement informatif)

Pavillonnaire Maison de ville Petit collectif Collectif

Ce bâtiment d'habitation est situé à l'angle de la rue Dombasle et la rue de l'Union.

L'intérêt de cette construction réside notamment dans le traitement de l'angle dépourvu de toute ouverture et habillé d'un fronton surélevé qui couronne le bâtiment et d'une ornementation en céramique. Un motif décoratif en ciment, terre cuite et céramique, est placé au centre et dans la partie haute dans le pan coupé à l'angle.

Cette construction en meulière comprend un sous-sol, deux niveaux et combles. De larges bandeaux en briques soulignent le soubassement et le couronnement du bâtiment. Ils englobent les garde corps des fenêtres du rez-de-chaussée et forment un entablement avec frise et corniche qui ceinturent l'ensemble du bâtiment. La frise est composée de motifs rectangulaires en brique encadrant des céramiques bleues. Une corniche denticulée souligne la frise. Ces motifs sont également repris au niveau du fronton dans le pan coupé.

Le traitement des baies est différent suivant le niveau : linteaux métalliques décorés de fleurs rehaussés de briques vernissées blanche à l'étage inférieur et appareillage de brique à l'étage supérieur. En revanche, le traitement des garde-corps en métal est identique.

Les menuiseries étaient, à l'origine, en bois avec persiennes métalliques.

La porte d'entrée au logement, surmontée d'une baie se distingue par un encadrement en ciment blanc travaillé qui renforce sa fonction d'entrée principale.

MESURES DE MISE EN VALEUR

L'identité de ce bâtiment est intimement lié à sa façade et à son animation tout à fait spécifique et exceptionnelle. Associée au volume générale de la construction, la façade participe fondamentalement à l'harmonie architecturale d'ensemble de l'immeuble.

Les matériaux constitutifs de la façade devront être conservés avec le plus grand soin. Plus particulièrement, les modifications des éléments constitutifs des linteaux, des modénatures et des ferronneries seront proscrites et seuls les travaux permettant une mise en valeur de ces éléments pourront être envisagés. Sa démolition est également interdite, de même que l'isolation par l'extérieur et toute surélévation venant en perturber l'animation.

Dans la mesure du possible, les menuiseries en bois et les persiennes en métal devront être conservées ou remplacées par des éléments d'aspect identique.

Plus généralement, les travaux venant perturber l'animation de la façade et l'harmonie du volume ne pourront être autorisés. A ce titre, aucun percement ne sera autorisé sur la façade d'angle.

Historique

Culturel

Ecologique

17, avenue des Monteux

Z 65



QUALITE

Bâtiment d'exception Bâtiment remarquable Ensemble bâti cohérent

OCCUPATION

Habitat collectif Mixte Activités
Habitat individuel Commerce Equipement
Année de construction : inconnue

EPOQUE SUPPOSEE

Pré-industrielle Industrielle Entre deux guerres Reconstruction Inconnue

DESCRIPTION DU BATIMENT (à caractère uniquement informatif)

Pavillonnaire Maison de ville Petit collectif Collectif

Il s'agit d'un bâtiment d'habitation implanté en retrait sur la parcelle qui se compose d'un sous-sol, de deux niveaux surmonté d'un comble aménagé.

Construction en meulière avec un toit à deux pans avec une légère avancée ; l'entrée du bâtiment étant située en retrait.

Le bandeau d'étage souligne la baie et présente un appareillage de briques rouge et beige intéressant. On retrouve également un bandeau en brique d'un seul rang pour souligner le soubassement mais aussi une rangée autour de l'œil de bœuf, au niveau du couronnement et au-dessus du perron.

Des panneaux en faïence émaillés décorés d'iris, dont un est caché par la gouttière, sont placés de façon très originale entre les aisseliers sous la toiture.

L'unité de ce bâtiment est renforcé par l'utilisation de la couleur avec un traitement identique des persiennes métalliques, les pièces de charpentes apparentes et les clés et sommiers au niveau des baies ainsi que la gouttière.

Le coloris rosé des boiseries des baies plutôt discret tend à consolider cet effet. On peut noter également l'utilisation de la céramique.

Le traitement de la clôture, utilisant les mêmes matériaux que l'habitation, concourt également au caractère unitaire de cette construction renforcé par une végétation luxuriante.

MESURES DE MISE EN VALEUR

Pérenniser l'ensemble des modénatures et décors de façade.

Pérenniser les menuiseries bois (fenêtres et portes) et métalliques (volets et garde corps) en préservant leur nature et leur couleur.

La maison ne pourra être surélevée.

Une extension, à l'arrière, pourrait être envisagée dans le respect des dispositions du PLU en s'insérant harmonieusement dans le milieu environnant. Il sera possible de prévoir un projet contemporain de qualité.

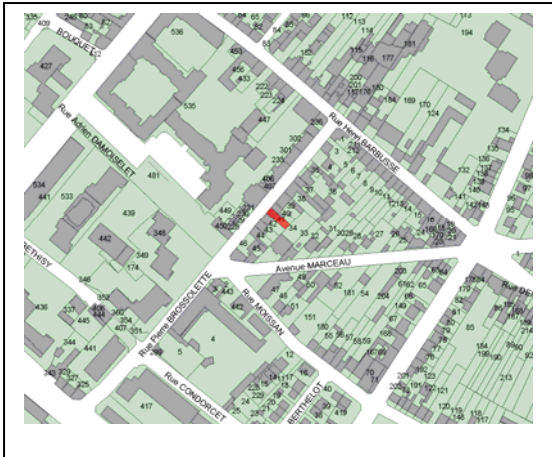
L'isolation par l'extérieur ainsi que la démolition totale sont interdites. La démolition partielle est autorisée si elle préserve malgré tout le caractère architectural du bâtiment.

Historique

Culturel

Ecologique

Détail : Ce bâtiment de qualité témoigne de l'urbanisation passée de Noisy-le-Sec.



QUALITE

Bâtiment d'exception Bâtiment remarquable Ensemble bâti cohérent

OCCUPATION

Habitat collectif Mixte Activités Habitat individuel Commerce Equipement

Année de construction : 1880

EPOQUE SUPPOSEE

Pré-industrielle Industrielle Entre deux guerres Reconstruction Inconnue

DESCRIPTION DU BATIMENT (à caractère uniquement informatif)

Pavillonnaire Maison de ville Petit collectif Collectif

Maison de ville jumelle du pavillon sis 22 rue Pierre Brossolette, avec lequel elle constitue un ensemble architectural homogène, la propriété sise 20 rue Pierre Brossolette dispose d'une façade à l'animation particulièrement remarquable et appréciable du domaine public.

La construction est en meulière avec un appareil irrégulier souligné par des joints hexagonaux en ciment. La façade est constituée de deux travées de baies encadrées par des pilastres en brique et séparées par de larges trumeaux.

Par contraste mais en totale harmonie, les linteaux de fenêtres et de portes, cintrés, sont composés de céramiques bleu clair et jaune. Une frise (partiellement altérée) haute en céramique avec un dessin floral est placée sous la corniche et souligne la limite haute de la façade. A l'origine, les menuiseries sont en bois, les volets métalliques et les garde corps en ferronneries.

La composition du bâtiment avec son dessin, ses couleurs et motifs est harmonieuse.

Le soubassement de la maison, également en pierres meulières, assoit le bâtiment. Il est souligné par un bandeau en ciment et comprend un soupirail.

MESURES DE MISE EN VALEUR

Pérenniser l'ensemble des modénatures et les décors de façade et notamment :
- les éléments constitutifs des linteaux, des modénatures et des ferronneries

Sa démolition est également interdite, de même que l'isolation par l'extérieur et toute extension (surélévation) venant en perturber l'animation.

Plus généralement, les travaux dénaturant le dessin de la façade et l'harmonie du volume ne pourront être autorisés.

Historique

Culturel

Ecologique

MESURES DE MISE EN VALEUR

Pérenniser l'ensemble des modénatures et les décors de façade et notamment :
- les éléments constitutifs des linteaux, des modénatures et des ferronneries

Sa démolition est également interdite, de même que l'isolation par l'extérieur et toute extension (surélévation) venant en perturber l'animation.

Plus généralement, les travaux dénaturant le dessin de la façade et l'harmonie du volume ne pourront être autorisés.

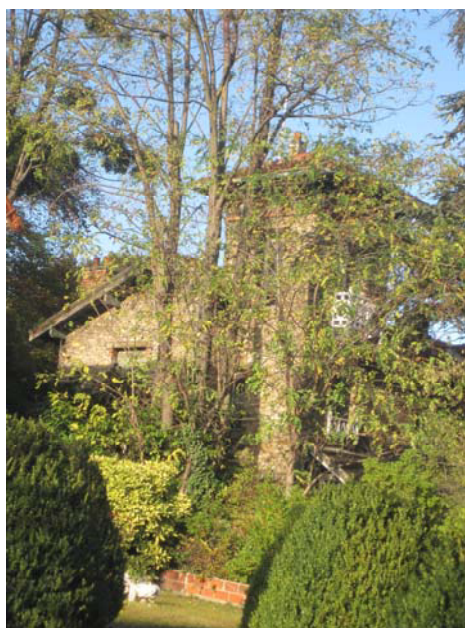
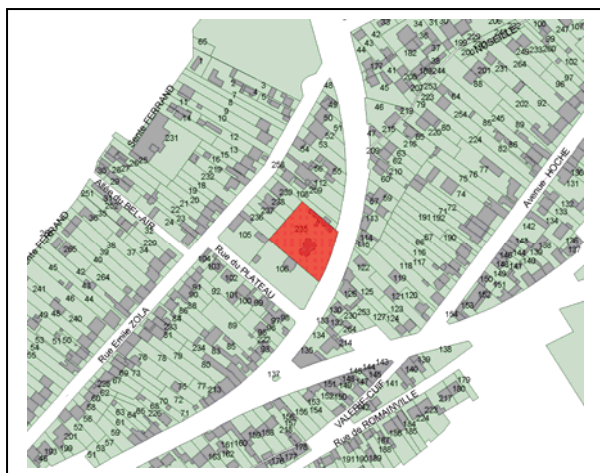
Historique

Culturel

Ecologique

25, rue du Parc

P235



QUALITE

Bâtiment d'exception Bâtiment remarquable Ensemble bâti cohérent

OCCUPATION

Habitat collectif Mixte Activités
Habitat individuel Commerce Equipement
Année de construction : 1910

EPOQUE SUPPOSEE

Pré-industrielle Industrielle Entre deux guerres Reconstruction Inconnue

DESCRIPTION DU BATIMENT (à caractère uniquement informatif)

Pavillonnaire Maison de ville Petit collectif Collectif

Ce pavillon en meulière est situé au cœur d'un jardin paysagé composé d'arbres de très hautes tiges. Située sur une butte au bord de la rue du Parc, cette propriété forme une entrée majestueuse vers la future Base de Plein Air et de Loisirs. Elle offre en outre une vue spectaculaire sur la Plaine Ouest et plus bas, la Plaine de l'Ourcq.
Le pavillon est d'un volume plutôt important composé d'un bâtiment de forme rectiligne et longiligne. Sa façade est néanmoins relativement simple avec un travail des garde-corps en bois de couleur blanche.

MESURES DE MISE EN VALEUR

Le paysagement et la composition du parc par des arbres de haute tige devront être conservés.
La démolition totale est interdite.
Les balustrades en bois devront être conservées.
Surélévations autorisées.
L'espace vert donnant sur rue devra être préservé, les arbres de haute tige conservés ou remplacés par des essences similaires.

Historique

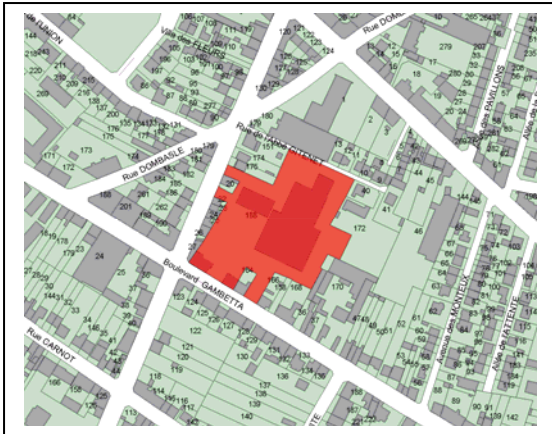
Culturel

Ecologique



27, boulevard Gambetta

Z188



QUALITE

Bâtiment d'exception Bâtiment remarquable Ensemble bâti cohérent

OCCUPATION

Habitat collectif Mixte Activités
Habitat individuel Commerce Equipement
Année de construction : 1890

EPOQUE SUPPOSEE

Pré-industrielle Industrielle Entre deux guerres Reconstruction Inconnue

DESCRIPTION DU BATIMENT (à caractère uniquement informatif)

Pavillonnaire Maison de ville Petit collectif Collectif

Il s'agit d'une partie du bâtiment formant l'angle entre l'avenue Gambetta et l'avenue Michelet. Occupée par l'association des Anciens Combattants, cette construction porte un témoignage commun mais de qualité de l'urbanisation de l'époque industrielle.

Bâtiment de type R+1 en pierre meulière, avec des joints à l'origine composés de mortier de chaux. Mise à part la substitution des joints initiaux par du ciment gris, il n'a pas subi d'altération et garde de fait son charme originel.

L'ensemble des éléments de modénature sont en briques, déployant un jeu de couleur rouge, vert et blanche permettant une animation de la façade bienvenue.

Au dessus des ouvertures, les ornements de briques sur ciment forment un motif géométrique simple qui apporte néanmoins une agréable aération.

Le traitement en ferronnerie des gardes corps et de la porte concourent à animer de façon discrète la façade.

MESURES DE MISE EN VALEUR

L'ensemble des modénatures et des éléments constructifs du bâtiment seront à conserver et mis en valeur et notamment :

- le traitement de la façade en pierre meulière
- le traitement en ferronnerie des gardes corps et de la porte
- l'ordonnancement des ouvertures

Une surélévation est possible, si cette dernière ne compromet pas le caractère remarquable de la construction initiale et si elle s'insère harmonieusement à la construction existante.
Les extensions sont autorisées.

L'isolation par l'extérieur et la démolition, même partielle, sont interdites.

Historique

Culturel

Ecologique



QUALITE

Bâtiment d'exception Bâtiment remarquable Ensemble bâti cohérent

OCCUPATION

Habitat collectif Mixte Activités Habitat individuel Commerce Equipement

Année de construction : 1890

EPOQUE SUPPOSEE

Pré-industrielle Industrielle Entre deux guerres Reconstruction Inconnue

DESCRIPTION DU BATIMENT (à caractère uniquement informatif)

Pavillonnaire Maison de ville Petit collectif Collectif

Bâtiment d'habitation implanté à l'alignement de la parcelle se composant d'un sous-sol, de cinq niveaux surmonté d'un comble non habitable.

Le rez-de-chaussée accueille un commerce de part et d'autre de la porte d'entrée. Cette dernière est habillée de pilastres et d'un médaillon sculpté dans la pierre qui reprennent des motifs floraux. Le traitement reprend le coloris du béton « effet pierre » qui habille le 1^{er} étage.

Les étages supérieurs sont revêtus d'un calpinage brique formant une tapisserie assez travaillée dont la polychromie assure l'animation du bâtiment. Un travail varié en pierre est visible à la fois sur les encadrements mais également par les demi-rosaces sculptées des consoles situées sous le grand balcon filant dans la continuité des trumeaux et par des motifs identiques (bien que plus petits) au dessus des fenêtres du 2^{ème} étage.

Une certaine symétrie est assurée par le positionnement des balcons, renforcée par la séparation en fer forgé entre les logements au niveau du balcon filant et par les cheminées situées de part et d'autre du bâtiment. Le traitement des garde corps est identique suivant les étages.

A l'origine, les menuiseries, portes et fenêtres sont en bois, les volets sont métalliques.

On note d'importantes modifications des façades à rez-de-chaussée au niveau des commerces.

MESURES DE MISE EN VALEUR

L'ensemble des modénatures et des éléments constructifs du bâtiment seront à conserver et mis en valeur. Le ravalement consistera au nettoyage hydraulique de la pierre et de la brique. Les joints dégradés seront repris suivant la finition d'origine.

L'isolation par l'extérieur ainsi que la démolition totale ou partielle sont interdites.

Dans le cadre d'un projet de réaménagement du local commercial en rez-de-chaussée, la façade et la devanture devront être traitées selon une esthétique et des coloris en cohérence avec le reste de l'immeuble.

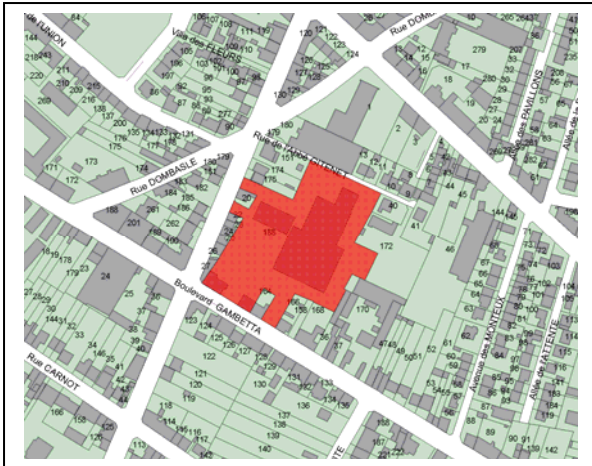
Historique

Culturel

Ecologique

29, boulevard Gambetta

Z 188



QUALITE

Bâtiment d'exception Bâtiment remarquable Ensemble bâti cohérent

OCCUPATION

Habitat collectif Mixte Activités
Habitat individuel Commerce Equipement
Année de construction : 1890
Bâtiment communal accueillant une association

EPOQUE SUPPOSEE

Pré-industrielle Industrielle Entre deux guerres Reconstruction Inconnue

DESCRIPTION DU BATIMENT (à caractère uniquement informatif)

Pavillonnaire Maison de ville Petit collectif Collectif

Bâtiment d'habitation implanté à l'alignement. Il se compose d'un sous-sol, de deux niveaux surmontés d'un comble aménagé.

Construction en brique rouge aux étages courants avec des encadrements de fenêtres en pierre de taille tout comme les chaînages d'angle qui soulignent la verticalité de la construction et lui confère un côté rigoureux. Contrairement aux garde-corps métalliques posés en applique, le traitement des archivoltes taillées dans la pierre est différent suivant l'étage mais reste néanmoins très travaillé. Le soubassement est composé d'une assise de trois rangées de pierre à appareil régulier.

Le bâtiment est couronné par un comble à la Mansart. Le brisis est couvert d'ardoise et le terrassons en zinc. Les lucarnes participent à l'animation du couronnement du bâti souligné d'une corniche d'un traitement plus sobre.

L'entrée du bâtiment est soulignée à la fois par le balcon et le perron tout deux en pierres de taille.

Une ancre sommier habille discrètement la cheminée.

L'impression de monumentalité est renforcé par le traitement de la clôture. Constituée d'un mur bahut en meulière, elle est rehaussée par une clôture métallique relativement imposante (surmontée d'une frise sur l'ensemble du linéaire) et de piliers en brique qui marquent l'entrée de la parcelle et qui reprennent le jeu de couleur (rouge et blanc) qui anime la façade.

MESURES DE MISE EN VALEUR

La protection ne concerne que le bâtiment implanté en front de rue.

L'ensemble des modénatures et des éléments constructifs du bâtiment seront à conserver et mis en valeur. L'isolation par l'extérieur est à ce titre interdite.

La clôture ne pourra être remplacée.

Aucune surélévation ou extension attenante au bâtiment ne pourra être envisagée. La démolition, même partielle, est proscrite.

Historique

Culturel

Ecologique

39, Avenue Hoche

Parcelle
concernée :
R117



QUALITE

Bâtiment d'exception Bâtiment remarquable Ensemble bâti cohérent

OCCUPATION

Habitat collectif Mixte Activités
Habitat individuel Commerce Equipement
Année de construction : 1895

EPOQUE SUPPOSEE

Pré-industrielle Industrielle Entre deux guerres Reconstruction Inconnue

DESCRIPTION DU BATIMENT (à caractère informatif)

Pavillonnaire Maison de ville Petit collectif Collectif

Il s'agit d'une maison de ville séculaire implantée à l'alignement le long de l'avenue Hoche. Ce bâtiment, de type R+1+C est représentatif des constructions bourgeoises de la fin du 19ème siècle. La façade est en brique de couleurs grises ou ocre à rouge. Celle-ci est particulièrement travaillée, on note notamment une alternance de motifs entre le rez-de-chaussée (frises horizontales à dominante grise) et le 1^{er} étage (briques rouges quadrillée de gris). Les baies du 1^{er} étage sont coiffées d'un fronton en brique avec des motifs en céramiques de couleur au niveau des tympans concourant à égayer la façade et à lui donner une monumentalité certaine.

La porte d'entrée ainsi que la porte cochère en bois sont de qualité. Elles souffrent aujourd'hui de légères détériorations.

Les gardes-corps en ferronnerie, tant au rez-de-chaussée qu'au 1^{er} étage, sont très travaillés.

Les menuiseries des baies ont été remplacées par des fenêtres en PVC, altérant la qualité d'origine de la façade.

MESURES DE MISE EN VALEUR

L'ensemble des modénatures et des éléments constructifs du bâtiment seront à conserver et mis en valeur et notamment :

- la morphologie de l'ensemble en R+1+combles. A ce titre la surélévation du bâtiment principal est proscrite.
- le principe de parement des façades en briques et plus généralement l'ensemble des modénatures de la façade sur rue
- la forme et les matériaux des portes.

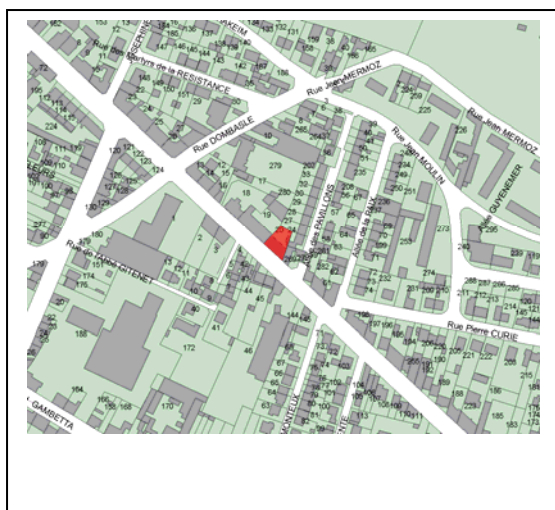
Des extensions sont autorisées à l'arrière du bâtiment.

L'isolation par l'extérieur et la démolition, même partielle sont interdites.

Historique

Culturel

Ecologique



QUALITE

Bâtiment d'exception Bâtiment remarquable Ensemble bâti cohérent

OCCUPATION

Habitat collectif Mixte Activités
 Habitat individuel Commerce Equipement
 Année de construction : 1930

EPOQUE SUPPOSEE

Pré-industrielle Industrielle Entre deux guerres Reconstruction Inconnue

DESCRIPTION DU BATIMENT (à caractère uniquement informatif)

Pavillonnaire Maison de ville Petit collectif Collectif

Bâtiment d'habitation implanté à l'alignement sur la rue, il se compose d'un sous-sol, d'un rez-de-chaussée et de quatre niveaux surmonté d'un comble aménagé.

L'horizontalité de la construction est marquée par différents éléments : les balcons filants (maintenus par des consoles en pierre), au 2^{ème} et au 4^{ème} étage, la frise en brique au niveau du couronnement et enfin le traitement du rez-de-chaussée formant une assise horizontale avec une alternance de larges bandeaux en briques. Cet effet est contrebalancé par les chaînes verticales en briques qui encadrent sur toute leur hauteur les baies des 2^{ème} et 3^{ème} étages.

A noter la qualité des ferronneries des gardes corps des fenêtres et des balcons et des séparations, particulièrement ouvragées, entre les logements au niveau des balcons.

Certaines fenêtres ont été modifiées et ne reprennent pas le dessin des baies initiales à savoir deux battants avec des petits bois dans la partie supérieure.

L'occultation des baies n'est pas identique selon les niveaux : persiennes pour les trois premiers niveaux, absence de volets au 4^{ème} étage (à l'exception d'un coffret de store posé en façade posé postérieurement à la construction) et volets battants au dernier étage.

Les cheminées sont habillées de brique d'une couleur différente.

MESURES DE MISE EN VALEUR

L'ensemble des modénatures et des éléments constructifs du bâtiment seront à conserver et mis en valeur et notamment :

- la morphologie du bâtiment. A ce titre aucune surélévation ne pourra être autorisée.
- la façade sur rue. Par conséquent l'isolation par l'extérieur est interdite.

La démolition, totale ou partielle de l'immeuble est proscrite.

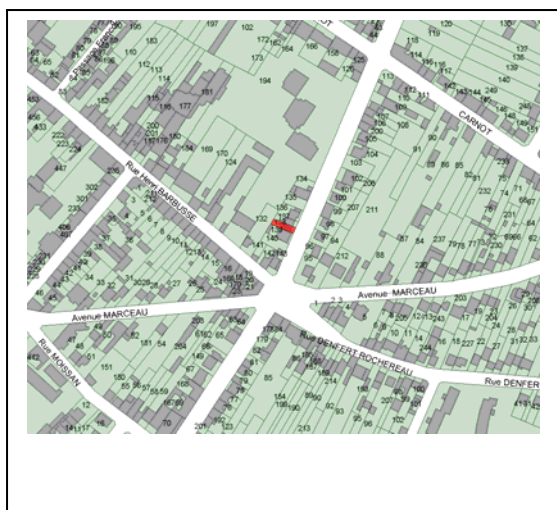
Historique

Culturel

Ecologique

45, boulevard Michelet

AG138



QUALITE

Bâtiment d'exception Bâtiment remarquable Ensemble bâti cohérent

OCCUPATION

Habitat collectif Mixte Activités
Habitat individuel Commerce Equipement
Année de construction : inconnue

EPOQUE SUPPOSEE

Pré-industrielle Industrielle Entre deux guerres Reconstruction Inconnue

DESCRIPTION DU BATIMENT (à caractère uniquement informatif)

Pavillonnaire Maison de ville Petit collectif Collectif

Le bâtiment du 45 boulevard Michelet est parfaitement symétrique du n° 47. Il s'agit d'un ensemble de maisons jumelées, probablement édifée au début du XXe siècle.

Ce bâtiment, implanté en retrait de trois mètres de l'alignement comprend R+1+combles. Le rez-de-chaussée est surélevé : la porte d'entrée est accessible par un perron.

La maçonnerie en pierres meulières, est caractéristique de cette époque de construction.

Richement décorée par des modénatures soignées, cette maison témoigne d'une certaine richesse des habitants à l'origine : bordure courante majolique nommée « frise arabe » par Hyppolite Boulenger & Cie, rosace, alternance de briques émaillées et terre cuite décorant l'arc, 3 tons de briques.

La plaque en céramique au dessus de la porte d'entrée est manquante.

A noter le portail et la clôture d'origine composé d'un mur bahut en brique surmonté d'une grille en ferronnerie soignée.

A l'origine, l'ensemble des menuiseries était en bois. La porte conserve son aspect d'origine tandis que les fenêtres ont été remplacées par du PVC.

MESURES DE MISE EN VALEUR

L'ensemble des modénatures et des éléments constructifs du bâtiment seront à conserver et mis en valeur et notamment :

- le traitement de la façade en pierre meulière
- toutes les modénatures et décors en briques et céramiques
- le traitement en ferronnerie des gardes corps et de la porte
- l'ordonnancement des ouvertures

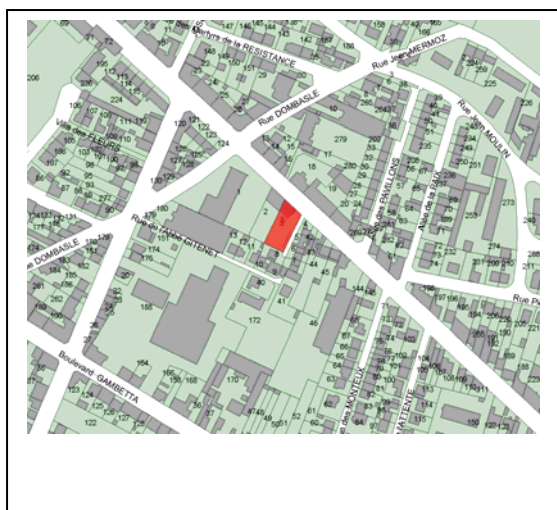
L'isolation par l'extérieur et toute surélévation venant en perturber l'animation sont interdites.

Une extension à l'arrière du bâtiment est possible.

Historique

Culturel

Ecologique



QUALITE

Bâtiment d'exception Bâtiment remarquable Ensemble bâti cohérent

OCCUPATION

Habitat collectif Mixte Activités
 Habitat individuel Commerce Equipement
 Année de construction : 1891

EPOQUE SUPPOSEE

Pré-industrielle Industrielle Entre deux guerres Reconstruction Inconnue

DESCRIPTION DU BATIMENT (à caractère uniquement informatif)

Pavillonnaire Maison de ville Petit collectif Collectif

Bâtiment de deux niveaux implanté à l'alignement avec une toiture à quatre pans habillé de tuiles en terre cuite.

Construction en meulière avec des chaînage d'angle, bandeaux et encadrement de fenêtre en pierre de taille. Les baies sont surmontées d'une ornementation en pierre.

Le bandeau est habillé d'ornementations métallique noir en applique situées de part et d'autre des baies.

La corniche travaillée, en pierre, et la gouttière viennent couronner le bâtiment.

L'accès au bâtiment d'habitation s'effectue par un perron pierre surplombé d'une magnifique marquise en fer forgé et en verre.

Bien que de même composition, l'appareillage du soubassement fait davantage ressortir les joints entre les moellons. Des soupiraux parés de briques animent ce soubassement.

Le traitement du mur bahut de la clôture reprend le traitement du soubassement surmonté d'une grille métallique.

Le caractère d'exception du site est également renforcé par une prédominance paysagère assurant ainsi une percée visuelle sur le fond de parcelle.

MESURES DE MISE EN VALEUR

L'ensemble des modénatures et des éléments constructifs du bâtiment seront à conserver et mis en valeur.

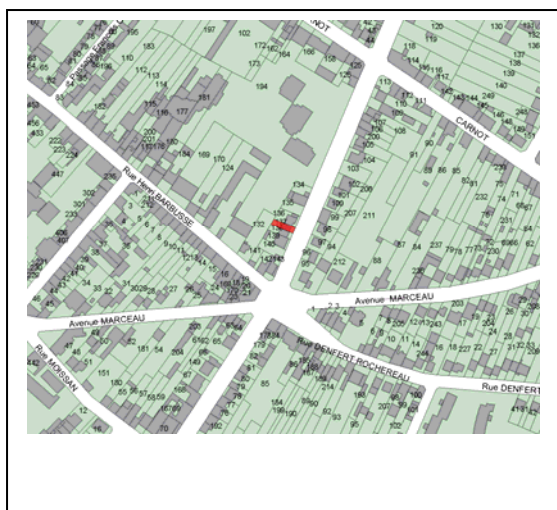
La parcelle devra conserver un traitement paysager de qualité. Pour se faire, une nouvelle construction à l'arrière du bâtiment protégé est envisageable. Celle-ci devra préserver la percée visuelle et se réaliser dans le prolongement de la maison existante suivant les dispositions du PLU.

L'isolation par l'extérieur, la surélévation, les extensions, la démolition, même partielle sont interdites.

Historique

Culturel

Ecologique



QUALITE

Bâtiment d'exception Bâtiment remarquable Ensemble bâti cohérent

OCCUPATION

Habitat collectif Mixte Activités
 Habitat individuel Commerce Equipement
 Année de construction : inconnue

EPOQUE SUPPOSEE

Pré-industrielle Industrielle Entre deux guerres Reconstruction Inconnue

DESCRIPTION DU BATIMENT (à caractère uniquement informatif)

Pavillonnaire Maison de ville Petit collectif Collectif

Le bâtiment du 47 boulevard Michelet est parfaitement symétrique du n° 45. Il s'agit d'un ensemble de maisons jumelées, probablement édifée au début du XXe siècle.

Ce bâtiment, implanté en retrait de trois mètres de l'alignement comprend R+1+combles. Le rez-de-chaussée est surélevé : la porte d'entrée est accessible par un perron.

La maçonnerie en pierres meulières, est caractéristique de cette époque de construction.

Richement décorée par des modénatures soignées, cette maison témoigne d'une certaine richesse des habitants à l'origine : bordure courante majolique nommée « frise arabe » par Hyppolite Boulenger & Cie, rosace, alternance de briques émaillées et terre cuite décorant l'arc, 3 tons de briques.

Au contraire de la maison du n° 45, elle conserve sa dénomination initiale inscrite sur une plaque en céramique au dessus de la porte d'entrée : « Les Mimosas ».

A noter le portail et la clôture d'origine composé d'un mur bahut en brique surmonté d'une grille en ferronnerie soignée.

A l'origine, l'ensemble des menuiseries était en bois. La porte conserve son aspect d'origine tandis que les fenêtres ont été remplacées par du PVC.

MESURES DE MISE EN VALEUR

L'ensemble des modénatures et des éléments constructifs du bâtiment seront à conserver et mis en valeur et notamment :

- le traitement de la façade en pierre meulière
- toutes les modénatures et décors en briques et céramiques
- le traitement en ferronnerie des gardes corps et de la porte
- l'ordonnancement des ouvertures

L'isolation par l'extérieur et toute surélévation venant en perturber l'animation sont interdites.

Une extension à l'arrière du bâtiment est possible.

Historique

Culturel

Ecologique



QUALITE

Bâtiment d'exception Bâtiment remarquable Ensemble bâti cohérent

OCCUPATION

Habitat collectif Mixte Activités
 Habitat individuel Commerce Equipement
 Année de construction : 1910

EPOQUE SUPPOSEE

Pré-industrielle Industrielle Entre deux guerres Reconstruction Inconnue

DESCRIPTION DU BATIMENT (à caractère uniquement informatif)

Pavillonnaire Maison de ville Petit collectif Collectif

Cette habitation est dans sa composition identique aux maisons situées au 45 et 47, boulevard Michelet. Contrairement aux deux autres, la construction possède une avancée sur rue sans toutefois se situer à l'alignement. Elle est également légèrement plus haute.

Ce pavillon est également composé d'un sous-sol semi-enterré et de trois niveaux.

Les modénatures et décors de façade (bandeaux, arcs et rosace) sont analogues aux bâtiments voisins des N° 45 et 47, boulevard Michelet.

MESURES DE MISE EN VALEUR

L'ensemble des modénatures et des éléments constructifs du bâtiment seront à conserver et mis en valeur.

La façade ne pourra en aucun cas être revêtue d'un enduit. Les joints dégradés devront être repris avec de la chaux naturelle colorée dans les tons roses. La pierre de meulière devra être nettoyée de façon adéquate.

Les baies lors de travaux ultérieurs devront conserver leur matériaux d'origine (bois). Les ferronneries devront être restaurées. Elles ne pourront être remplacées, tout comme les persiennes métalliques.

La construction formant un ensemble homogène avec le 45 et 47 boulevard Michelet, une surélévation ne peut être envisagée.

L'isolation par l'extérieur est interdite.

Historique

Culturel

Ecologique

50, rue Carnot

AG 125



QUALITE

Bâtiment d'exception Bâtiment remarquable Ensemble bâti cohérent

OCCUPATION

Habitat collectif Mixte Activités
Habitat individuel Commerce Equipement
Année de construction : 1914

EPOQUE SUPPOSEE

Pré-industrielle Industrielle Entre deux guerres Reconstruction Inconnue

DESCRIPTION DU BATIMENT (à caractère uniquement informatif)

Pavillonnaire Maison de ville Petit collectif Collectif

Immeuble de rapport R+4 situé à l'angle de la rue Carnot et du boulevard Michelet.

Le soubassement est essentiellement occupé par des locaux commerciaux. Le bâtiment est en brique de couleur beige grise ; avec des modénatures en briques également de couleur rouge. Les bandeaux et frises soulignent l'horizontalité et les motifs décoratifs animent les façades.

La verticalité est cependant affirmée par la disposition des fenêtres. La présence des cheminées, visibles depuis le domaine public, renforce cette impression.

Les ouvertures sont soulignées par des linteaux en pierre (clés et sommiers) et briques sauf au 3^{ème} étage où ils sont englobés dans un large bandeaux en briques.

Les gardes corps en ferronnerie sont de qualité.

La porte d'entrée en bois en partie vitrée est encadrée par des piédroits en briques, surmontés de deux consoles en pierre supportant une légère avancée du bandeau du 1^{er} étage.

MESURES DE MISE EN VALEUR

L'ensemble des modénatures et des éléments constructifs du bâtiment seront à conserver et mis en valeur, notamment :

- toutes les modénatures et décors en briques
- le traitement en ferronnerie des gardes corps et de la porte
- l'ordonnancement des ouvertures

Les travaux portant sur le bâtiment seront effectués dans un souci de restauration.

La démolition, totale ou partielle, la surélévation, ainsi que l'isolation par l'extérieur sont interdites.

Historique

Culturel

Ecologique

53, rue Jean Jaurès

X 98



QUALITE

Bâtiment d'exception Bâtiment remarquable Ensemble bâti cohérent

OCCUPATION

Habitat collectif Mixte Activités
Habitat individuel Commerce Equipement
Année de construction : 1910

EPOQUE SUPPOSEE

Pré-industrielle Industrielle Entre deux guerres Reconstruction Inconnue

DESCRIPTION DU BATIMENT (à caractère uniquement informatif)

Pavillonnaire Maison de ville Petit collectif Collectif

Bâtiment d'habitation implanté à l'alignement en R+4 à l'angle de la rue Jean Jaurès et de la rue Saint Jean.

Le soubassement, essentiellement occupé par des activités commerciales, laisse apparaître néanmoins un traitement en bossage continu. Des pilastres encadrent la porte d'entrée.

Le bâtiment est en brique aux étages courants, recouvertes de peinture lors du dernier ravalement. L'horizontalité du bâtiment est marquée par des bandeaux soulignant les deux premiers niveaux, renforcée au dernier niveau par un balcon filant soutenu par des consoles et par l'alternance au premier étage de bandes rouges et beiges en briques.

Les modénatures et décors sont soignés au niveau de chaînes en briques encadrant les baies, de chaînes d'angles et linteaux avec motifs en briques. Les gardes-corps en ferronnerie, tous identiques sont de qualité.

Certaines persiennes métalliques d'origine ont été remplacées (notamment au premier étage) par la pose de volets roulants en PVC avec coffres apparents, altérant la qualité de la façade.

MESURES DE MISE EN VALEUR

L'ensemble des modénatures et des éléments constructifs du bâtiment seront à conserver et mis en valeur, notamment :

- les décors (bandeaux, chaînes, linteaux) en briques
- les ferronneries
- la porte en bois

Il s'agira également de pérenniser les persiennes métalliques encore en place et la devanture bois du local commercial situé en rez-de-chaussée.

L'isolation par l'extérieur, la surélévation, la démolition, même partielle, est interdite.

Historique

Culturel

Ecologique



QUALITE

Bâtiment d'exception Bâtiment remarquable Ensemble bâti cohérent

OCCUPATION

Habitat collectif Mixte Activités
 Habitat individuel Commerce Equipement
 Année de construction : 1903

EPOQUE SUPPOSEE

Pré-industrielle Industrielle Entre deux guerres Reconstruction Inconnue

DESCRIPTION DU BATIMENT (à caractère uniquement informatif)

Pavillonnaire Maison de ville Petit collectif Collectif

Ces deux maisons sont construites sur le même modèle, à l'alignement sur rue. En meulière, elles sont composées de R+1 et comble. Témoin de l'essor industriel et ferroviaire parallèlement au développement démographique de la ville de Noisy-le-Sec, ces deux maisons de ville marquent l'enrichissement de la classe ouvrière voire de l'apparition d'une bourgeoisie naissante.

Le bâti, de taille modeste, en comparaison avec les pavillons bourgeois de la même époque, n'en demeure pas moins le marqueur d'une amélioration du confort de vie des habitants de la commune.

Sa façade, sobre est néanmoins bien dessinée. Les ouvertures cintrées au rez-de-chaussée sont soulignées par des linteaux en briques repris par une ligne de céramique fine de couleur verte, surmontés d'un motif en losange polychrome en céramique.

La façade est soulignée en partie haute par une corniche en brique et un large débord de toiture avec queue de vache. Les lucarnes ponctuent chaque travée.

La porte est en bois massif, les garde corps en ferronnerie sont de qualité.

MESURES DE MISE EN VALEUR

Démolition de la façade et surélévation interdites

Isolation par l'extérieur interdite.

Respecter l'ordonnancement et la composition symétrique de la façade, notamment des fenêtres.

Pérenniser les matériaux de la façade en moellon et des encadrements des ouvertures en brique, pierre et céramique ainsi que la queue de vache en bois et corniche en brique ainsi que les pièces en bois de la charpente des lucarnes.

Pérenniser la porte en bois massif concernant le 58 boulevard Gambetta

Historique

Culturel

Ecologique



60, boulevard Michelet

AF200



QUALITE

Bâtiment d'exception Bâtiment remarquable Ensemble bâti cohérent

OCCUPATION

Habitat collectif Mixte Activités
Habitat individuel Commerce Equipement
Année de construction : inconnue

EPOQUE SUPPOSEE

Pré-industrielle Industrielle Entre deux guerres Reconstruction Inconnue

DESCRIPTION DU BATIMENT (à caractère uniquement informatif)

Pavillonnaire Maison de ville Petit collectif Collectif

Cette maison de ville est intégrée à un ensemble de trois maisons construites sur le même modèle : à l'alignement de la voirie, en R+1 et comble éclairé par une lucarne. Sa façade est en meulière et en brique.

Témoin de l'essor industriel et ferroviaire parallèlement au développement démographique de la ville de Noisy-le-Sec, cette maison de ville marque l'enrichissement de la classe ouvrière voir l'apparition d'une bourgeoisie naissante. Le bâti, constitutif d'un tissu urbain traditionnel, tenu et de taille modeste, en comparaison avec les pavillons bourgeois de la même époque, n'en demeure pas moins le marqueur d'une amélioration du confort de vie des habitants de la commune.

Sa façade, sobre, ainsi que la symétrie des ouvertures présentent en effet une certaine qualité de la construction. La taille et le nombre important des fenêtres sont autant d'indices de cette amélioration du confort de l'habitation.

Les matériaux utilisés, tels que la pierre de meulière sur la façade, ou la brique pour l'encadrement des ouvertures, sont des matériaux traditionnels dans la région qui permettent, un décor et une animation de la façade (corniche, bandeau, encadrement des fenêtres et des portes).

L'inscription du nom de la « villa » en céramique marque enfin une certaine personnalisation sur-mesure du logement ainsi qu'un certain attachement du propriétaire à son logement.

MESURES DE MISE EN VALEUR

Démolition et surélévation de la façade interdite.

Extension en fond de parcelle autorisée.

Isolation par l'extérieur interdite.

Respecter la composition générale de la façade comprenant notamment :

- L'ordonnancement des fenêtres
- Pérenniser les matériaux de la façade : brique et meulière
- Motif en céramique au dessus de la porte d'entrée « Villa Etienne »
- Corniche et bandeau en brique

Historique

Culturel

Ecologique



QUALITE

Bâtiment d'exception Bâtiment remarquable Ensemble bâti cohérent

OCCUPATION

Habitat collectif Mixte Activités
 Habitat individuel Commerce Equipement
 Année de construction : inconnue

EPOQUE SUPPOSEE

Pré-industrielle Industrielle Entre deux guerres Reconstruction Inconnue

DESCRIPTION DU BATIMENT (à caractère uniquement informatif)

Pavillonnaire Maison de ville Petit collectif Collectif

Cette maison de ville est intégrée à un ensemble de trois maisons construites sur le même modèle : à l'alignement de la voirie, sur un R+1 et comble, éclairé par une lucarne. Sa façade est en meulière avec des modénatures en briques.

Témoin de l'essor industriel et ferroviaire parallèlement au développement démographique de la ville de Noisy-le-Sec, cette maison de ville marque l'enrichissement de la classe ouvrière voir l'apparition d'une bourgeoisie naissante.

Le bâti, de forme urbaine et de taille modeste, en comparaison avec les pavillons bourgeois de la même époque, n'en demeure pas moins le marqueur d'une amélioration du confort de vie des habitants de la commune.

Sa façade, sobre, ainsi que la symétrie des ouvertures présentent en effet une certaine qualité de la construction. La taille et le nombre important des fenêtres sont autant d'indices de cette amélioration.

Les matériaux utilisés, tels que la pierre de meulière sur la façade, ou la brique et la céramique, pour l'encadrement des ouvertures, sont des matériaux traditionnels dans la région qui permettent un décor et une animation de la façade (corniche, bandeau, encadrement des fenêtres et des portes).

L'inscription du nom de la « villa » en céramique marque enfin une certaine personnalisation du logement, sorte de sur-mesure ainsi qu'un certain attachement du propriétaire à son logement, à son « chez soi ».

MESURES DE MISE EN VALEUR

Démolition et surélévation de la façade interdite.

Extension en fond de parcelle autorisée.

Isolation par l'extérieur interdite.

Respecter la composition générale de la façade comprenant notamment :

- L'ordonnancement des fenêtres
- Pérenniser les matériaux de la façade en meulière et l'encadrement des ouvertures en brique
- Motif en céramique au dessus de la porte d'entrée « Villa Véronique » à conserver
- Les modénatures : Corniche et bandeau en brique

Historique

Culturel

Ecologique



QUALITE

Bâtiment d'exception Bâtiment remarquable Ensemble bâti cohérent

OCCUPATION

Habitat collectif Mixte Activités
 Habitat individuel Commerce Equipement
 Année de construction : inconnue

EPOQUE SUPPOSEE

Pré-industrielle Industrielle Entre deux guerres Reconstruction Inconnue

DESCRIPTION DU BATIMENT (à caractère uniquement informatif)

Pavillonnaire Maison de ville Petit collectif Collectif

Cette maison de ville est intégrée à un ensemble de trois maisons construites sur le même modèle : à l'alignement de la voirie, sur R+1 et comble, éclairé par une lucarne. Elle se distingue de ses voisines par sa façade qui est composée d'un jeu de brique polychrome. Les ouvertures sont cintrées avec des linteaux en briques alternant avec des briques vernissées de couleur verte et des sommiers et clés en pierre.

Témoignage de l'essor industriel et ferroviaire parallèlement au développement démographique de la ville de Noisy-le-Sec, cette maison de ville semblerait montrer l'enrichissement de la classe ouvrière voir l'apparition d'une bourgeoisie naissante.

Le bâti, constitutif d'un tissu urbain traditionnel, tenu et de taille modeste, en comparaison avec les pavillons bourgeois de la même époque, n'en demeure pas moins le marqueur d'une amélioration du confort de vie des habitants de la commune.

Sa façade, sobre, ainsi que la symétrie des ouvertures présentent en effet une certaine qualité de la construction. La taille et le nombre important des fenêtres sont autant d'indices de cette amélioration du confort des habitants à cette période.

Les matériaux utilisés, tels que la brique associée en alternance avec la pierre sur la façade, sont des matériaux traditionnels dans la qui permettent un décor et une animation de la façade (corniche, bandeau, encadrement des fenêtres et des portes).

L'inscription du nom de la « villa » en céramique marque enfin une certaine personnalisation du logement, sorte de sur-mesure ainsi qu'un certain attachement du propriétaire à son logement, à son « chez soi ».

MESURES DE MISE EN VALEUR

Démolition et surélévation de la façade interdite

Extension en fond de parcelle autorisée

Isolation par l'extérieur interdite

Respecter la composition générale de la façade comprenant notamment :

- L'ordonnancement des fenêtres
- Pérenniser les matériaux de la façade et l'encadrement des ouvertures : brique et pierre
- Motif en céramique au dessus des portes d'entrée « Villa Régine »
- Corniche et bandeau en brique

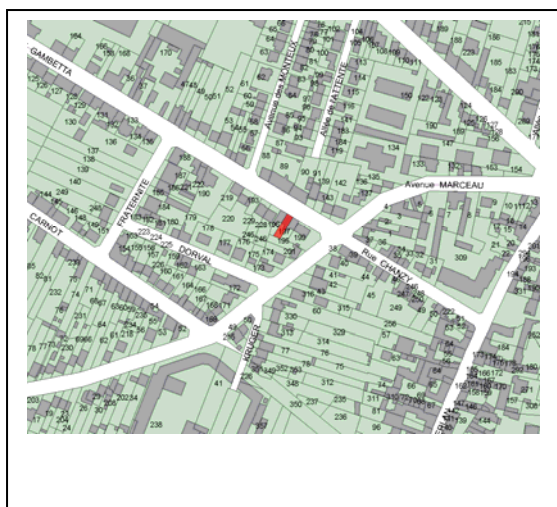
Historique

Culturel

Ecologique

82 bis, Boulevard Gambetta

AF 197



QUALITE

Bâtiment d'exception Bâtiment remarquable Ensemble bâti cohérent

OCCUPATION

Habitat collectif Mixte Activités
Habitat individuel Commerce Equipement
Année de construction : 1905

EPOQUE SUPPOSEE

Pré-industrielle Industrielle Entre deux guerres Reconstruction Inconnue

DESCRIPTION DU BATIMENT (à caractère uniquement informatif)

Pavillonnaire Maison de ville Petit collectif Collectif

Bâtiment d'habitation de type maison de ville située à l'alignement. C'est une construction comprenant un sous-sol+RDC+1+C. Le comble a été légèrement rehaussé.

La façade en briques est traitée distinctement en fonction de l'étage, les garde-corps sont traités de façon minimaliste, avec 2 ou 3 lisses.

Le rez-de-chaussée, avec une alternance de bandes de couleurs rouge et grise, marque l'horizontalité, tandis que l'étage joue sur la verticalité avec un motif en tapisserie polychrome (rouge et gris).

Le soubassement est traité de façon très simple.

Un bandeau en brique souligne le premier étage ainsi que le couronnement.

Un linteau cintré en pierre et brique coiffe chaque ouverture du bâtiment.

L'accès s'effectue par une porte en bois avec une partie vitrée protégée par un panneau en ferronnerie, surmontée d'une imposte. Les baies ont été modifiées et remplacées en PVC.

La cheminée reprend le même habillage brique.

MESURES DE MISE EN VALEUR

L'ensemble des modénatures et des éléments constructifs du bâtiment seront à conserver et mis en valeur. Les travaux portant sur la maison d'origine seront effectués dans un souci de restauration.

L'isolation par l'extérieur, la démolition, totale ou partielle, de la façade donnant sur rue, sont interdites.

La maison ne pourra être surélevée.

Historique

Culturel

Ecologique



QUALITE

Bâtiment d'exception Bâtiment remarquable Ensemble bâti cohérent

OCCUPATION

Habitat collectif Mixte Activités
 Habitat individuel Commerce Equipement
 Année de construction : 1905

EPOQUE SUPPOSEE

Pré-industrielle Industrielle Entre deux guerres Reconstruction Inconnue

DESCRIPTION DU BATIMENT (à caractère uniquement informatif)

Pavillonnaire Maison de ville Petit collectif Collectif

Bâtiment d'habitation de type maison de ville située à l'alignement. C'est une construction comprenant un sous-sol+RDC+1+C.

La façade en briques est traitée distinctement en fonction de l'étage, les garde-corps sont traités de façon minimaliste, avec deux ou trois lisses.

Le rez-de-chaussée, avec une alternance en bandes de couleur rouge et grise, marque l'horizontalité, tandis que l'étage joue sur la verticalité avec un motif en tapisserie polychrome.

Le soubassement est traité de façon très simple.

Un bandeau souligne le premier étage ainsi que le couronnement.

Un linteau cintré en pierre et brique coiffe chaque ouverture du bâtiment.

L'accès s'effectue par une porte en bois avec une partie vitrée protégée par un panneau en ferronnerie surmontée d'une imposte. Les menuiseries sont également en bois.

Le pignon en moellon est en bon état et semble avoir été peint.

MESURES DE MISE EN VALEUR

L'ensemble des modénatures et des éléments constructifs du bâtiment seront à conserver et mis en valeur. Les travaux portant sur la maison d'origine seront effectués dans un souci de restauration.

L'isolation par l'extérieur, la démolition, totale ou partielle, de la façade donnant sur rue, sont interdites.

La maison ne pourra être surélevée.

Historique

Culturel

Ecologique

82 ter, Boulevard Gambetta

AF 198



QUALITE

Bâtiment d'exception Bâtiment remarquable Ensemble bâti cohérent

OCCUPATION

Habitat collectif Mixte Activités
Habitat individuel Commerce Equipement
Année de construction : 1912

EPOQUE SUPPOSEE

Pré-industrielle Industrielle Entre deux guerres Reconstruction Inconnue

DESCRIPTION DU BATIMENT (à caractère uniquement informatif)

Pavillonnaire Maison de ville Petit collectif Collectif

Bâtiment d'habitation de type maison de ville située à l'alignement. C'est une construction comprenant un sous-sol+RDC+1+C. Le comble a été légèrement réhaussé.

La façade en briques est traitée distinctement en fonction de l'étage, les garde-corps sont traités de façon minimaliste, avec deux ou trois lisses.

Le rez-de-chaussée, avec une alternance de bandes de couleurs rouge et grise, marque l'horizontalité, tandis que l'étage joue sur la verticalité avec un motif en tapisserie polychrome (rouge et gris).

Le soubassement est traité de façon très simple.

Un bandeau en brique souligne le premier étage ainsi que le couronnement.

Un linteau cintré en pierre et brique coiffe chaque ouverture du bâtiment.

L'accès s'effectue par une porte en bois avec une partie vitrée protégée par un panneau en ferronnerie, surmontée d'une imposte. Les baies ont été modifiées et remplacées en PVC.

La cheminée reprend le même habillage brique.

MESURES DE MISE EN VALEUR

L'ensemble des modénatures et des éléments constructifs du bâtiment seront à conserver et mis en valeur. Les travaux portant sur la maison d'origine seront effectués dans un souci de restauration.

L'isolation par l'extérieur, la démolition, totale ou partielle, de la façade donnant sur rue, sont interdites.

La maison ne pourra être surélevée.

Historique

Culturel

Ecologique



QUALITE

Bâtiment d'exception Bâtiment remarquable Ensemble bâti cohérent

OCCUPATION

Habitat collectif Mixte Activités
 Habitat individuel Commerce Equipement
 Année de construction : 1897

EPOQUE SUPPOSEE

Pré-industrielle Industrielle Entre deux guerres Reconstruction Inconnue

DESCRIPTION DU BATIMENT (à caractère uniquement informatif)

Pavillonnaire Maison de ville Petit collectif Collectif

Bâtiment d'habitation implanté à l'alignement sur la parcelle se compose d'un sous-sol, de deux niveaux surmontés d'un comble qui a été modifié afin d'accueillir un étage supplémentaire .

Construction en meulière avec des joints à l'origine composés de mortier de chaux. Ces derniers ont été altérés par la pose de joints en ciment gris.

L'intérêt de cette construction résulte du traitement des encadrements de baies, composé de briques vernissées (au niveau des linteaux), de briques en terre cuite rouge et de pierre de taille, qui tend à souligner parfaitement l'ordonnancement des ouvertures. L'avancée de toit comprend également un parement brique simplifié qui rappelle les éléments de modénature en briques des étages inférieurs. Néanmoins les ouvertures de la surélévation viennent rompre l'ordonnancement originel.

Des bandeaux, en brique également, placés en saillie au niveau du couronnement, tendent à souligner l'horizontalité de la construction avec une modénature en relief.

Le dessin des ferronneries des gardes corps et de la porte concourent à animer de façon discrète la façade.

MESURES DE MISE EN VALEUR

L'ensemble des modénatures et des éléments constructifs du bâtiment seront à conserver et mis en valeur. Les travaux portant sur la maison d'origine seront effectués dans un souci de restauration. La maison ne pourra être surélevée. Une extension côté jardin pourrait être envisagée dans le respect des dispositions du PLU. Néanmoins cette dernière ne devra pas compromettre le caractère remarquable de la construction initiale et devra s'insérer harmonieusement à la construction existante. Un projet contemporain pourra être envisagé.

L'isolation par l'extérieur, la démolition totale ainsi que la démolition partielle impactant la façade donnant sur rue sont interdites.

Historique

Culturel

Ecologique



QUALITE

Bâtiment d'exception Bâtiment remarquable Ensemble bâti cohérent

OCCUPATION

Habitat collectif Mixte Activités
 Habitat individuel Commerce Equipement
 Année de construction : inconnue

EPOQUE SUPPOSEE

Pré-industrielle Industrielle Entre deux guerres Reconstruction Inconnue

DESCRIPTION DU BATIMENT (à caractère uniquement informatif)

Pavillonnaire Maison de ville Petit collectif Collectif

Bâtiment d'habitation implanté à l'alignement sur la parcelle se compose d'un sous-sol, de deux niveaux surmontés d'un comble qui a été modifié afin d'accueillir un étage supplémentaire. L'ordonnancement d'origine est similaire au 87, rue Denfert Rochereau. Les ouvertures de la surélévation tendent bien le renforcer et accentue, de fait, la verticalité du bâtiment.

Construction en meulière avec des joints à l'origine composés de mortier de chaux. Ces derniers ont été altérés par la pose de joints en ciment gris. Le traitement des encadrements est composé de brique comme le couronnement.

Contrairement au 87, rue Denfert Rochereau, les linteaux métalliques sont apparents et surmontés d'une frise en faïence et décorés de part et d'autre de fleurs en céramique. Au dessus de la porte un panneau en faïence rappelle le lieu-dit noiséen.

Le traitement en ferronnerie des gardes corps et de la porte concourent à animer de façon discrète la façade.

Le pignon laisse apparaître les pierres moellon.

MESURES DE MISE EN VALEUR

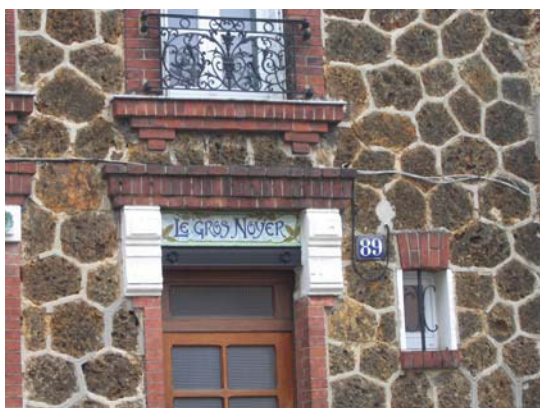
L'ensemble des modénatures et des éléments constructifs du bâtiment seront à conserver et mis en valeur. Les travaux portant sur la maison d'origine seront effectués dans un souci de restauration. La maison ne pourra être surélevée. Une extension côté jardin pourrait être envisagée dans le respect des dispositions du PLU. Néanmoins cette dernière ne devra pas compromettre le caractère remarquable de la construction initiale et devra s'insérer harmonieusement à la construction existante. Un projet contemporain pourra être envisagé.

L'isolation par l'extérieur, la démolition totale ainsi que la démolition partielle impactant la façade donnant sur rue sont interdites.

Historique

Culturel

Ecologique





QUALITE

Bâtiment d'exception Bâtiment remarquable Ensemble bâti cohérent

OCCUPATION

Habitat collectif Mixte Activités
 Habitat individuel Commerce Equipement
 Année de construction : 1910

EPOQUE SUPPOSEE

Pré-industrielle Industrielle Entre deux guerres Reconstruction Inconnue

DESCRIPTION DU BATIMENT (à caractère uniquement informatif)

Pavillonnaire Maison de ville Petit collectif Collectif

Bâtiment d'habitation implanté à l'alignement. Il se compose d'un sous-sol, d'un niveau surmonté d'un comble aménagé.

L'intérêt de cette construction en meulière porte essentiellement sur le traitement des encadrements avec un jeu de couleur intéressant : le blanc, le rouge et le vert. La modénature est plus recherchée au niveau de l'arc en plein cintre des ouvertures du 1^{er} étage. La disposition du bâtiment avec sa façade pignon sur rue est un élément marquant.

Des céramiques habillent les linteaux droits des ouvertures. Des briques vernissées soulignent également les angles de la construction.

Ce traitement de qualité est souligné par les garde-corps en ferronnerie et des persiennes métalliques.

Un bandeau souligne discrètement le soubassement. Son traitement est identique à celui des étages courants. Deux soupiraux viennent l'animer. On accède à l'entrée par un portail métallique sur rue. Les cheminées sont habillées de briques.

MESURES DE MISE EN VALEUR

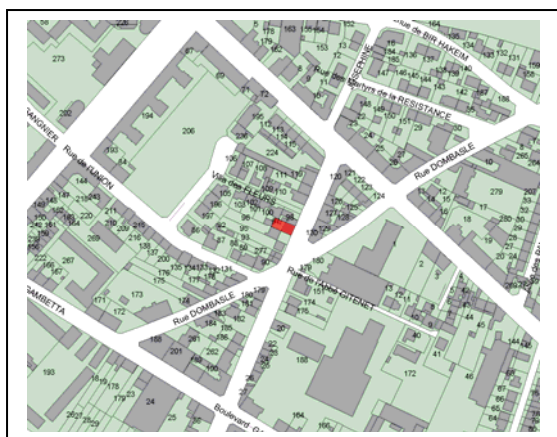
L'ensemble des modénatures et des éléments constructifs du bâtiment seront à conserver et mis en valeur. Les travaux portant sur la maison d'origine seront effectués dans un souci de restauration. La maison ne pourra être surélevée. Une extension pourrait être envisagée dans le respect des dispositions du PLU. Les éléments de toiture (cheminées) seront préserver.

L'isolation par l'extérieur, ainsi que la démolition, totale ou partielle, sont interdites.

Historique

Culturel

Ecologique



QUALITE

Bâtiment d'exception Bâtiment remarquable Ensemble bâti cohérent

OCCUPATION

Habitat collectif Mixte Activités
 Habitat individuel Commerce Equipement
 Année de construction : 1908
 Architecte : Paul Saignes

EPOQUE SUPPOSEE

Pré-industrielle Industrielle Entre deux guerres Reconstruction Inconnue

DESCRIPTION DU BATIMENT (à caractère uniquement informatif)

Pavillonnaire Maison de ville Petit collectif Collectif

Bâtiment d'habitation implanté à l'alignement sur la parcelle se compose d'un sous-sol, de cinq niveaux.

On retrouve le style Art Nouveau de la construction dans le traitement de la façade qui s'appuie sur l'esthétique des lignes courbes. Ce mouvement se caractérise par l'inventivité, la présence de rythmes, couleurs, ornements, inspirés des arbres, des fleurs, des insectes, des animaux, et qui introduisent du sensible dans le décor quotidien.

Bien que ce soit un mouvement architectural relativement bref, on retrouve à Noisy-le-Sec quelques constructions de ce style.

Le rez-de-chaussée et le dernier étage se démarquent clairement des étages courant par la présence de bandeaux relativement sobres laissant aux autres éléments le soin d'animer la façade.

Bien qu'elle soit monochrome, on retrouve l'esprit Art Nouveau dans le traitement des garde-corps, de la porte d'entrée, des linteaux et des encadrements de fenêtres reliés entre eux agrémentés d'éléments floraux. De même, un certain rythme est donné par les modénatures ondulantes et le traitement des encadrements en rez-de-chaussée.

Les pignons sont traités en moellons et semblent peu altérés.

MESURES DE MISE EN VALEUR

L'ensemble des modénatures et des éléments constructifs du bâtiment seront à conserver et mis en valeur. En aucun cas, les pignons ne pourront faire l'objet d'un ravalement qui consisterait à la pose d'un enduit.

L'isolation par l'extérieur, la surélévation, la démolition, totale ou partielle, sont interdites.

Historique

Culturel

Ecologique

147, rue Denfert-Rochereau

AE354



QUALITE

Bâtiment d'exception Bâtiment remarquable Ensemble bâti cohérent

OCCUPATION

Habitat collectif Mixte Activités
Habitat individuel Commerce Equipement
Année de construction : 1920

EPOQUE SUPPOSEE

Pré-industrielle Industrielle Entre deux guerres Reconstruction Inconnue

DESCRIPTION DU BATIMENT (à caractère uniquement informatif)

Pavillonnaire Maison de ville Petit collectif Collectif

Composée d'un rez-de-chaussée surélevé et de deux niveaux, cette maison, d'une largeur relativement étroite (6 mètres de large) se caractérise par une qualité de traitement de façade qui rappelle les grandes maisons bourgeoises.

De part la nature des matériaux employés (pierre, brique, ardoise, terre cuite) et la richesse des éléments décoratifs, il se dégage un sentiment de monumentalité qui concourt à attirer le regard du promeneur. En effet, l'œil de bœuf, le fronton, sculpté dans la pierre et richement décoré, dans l'alignement des grandes baies vitrées, le jeu de briques savamment assemblées formant des motifs géométriques par l'alternance des couleurs tendent à allonger le bâtiment et renforce cette impression. Ce sentiment est d'autant plus marqué de part la configuration parcellaire.

Le traitement des ferronneries, composées de motifs recherchés, relève également une certaine recherche dans la composition.

La clôture est plus discrète. Elle fait office d'écrin, par le biais notamment d'un mur bahut très bas, qui contribue à attirer le regard sur la construction principale.

L'identité de ce bâtiment est intimement lié à l'utilisation d'éléments décoratifs démesurés au regard de l'échelle de la construction.

MESURES DE MISE EN VALEUR

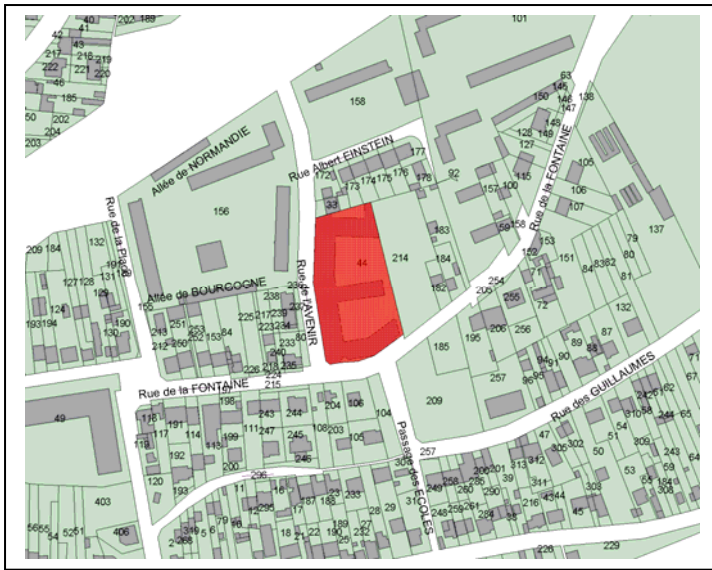
Les matériaux constitutifs de la façade devront être conservés avec le plus grand soin. Plus particulièrement, les modifications des éléments constitutifs des linteaux, des modénatures et des ferronneries seront proscrites et seuls les travaux permettant une mise en valeur de ces éléments pourront être envisagés. L'isolation par l'extérieur et toute surélévation venant en perturber l'animation sont interdites.

Une extension à l'arrière du bâtiment est possible.

Historique

Culturel

Ecologique



QUALITE

Bâtiment d'exception Bâtiment remarquable Ensemble bâti cohérent

OCCUPATION

Habitat collectif Mixte Activités
Habitat individuel Commerce Equipement
Année de construction : 1933

EPOQUE SUPPOSEE

Pré-industrielle Industrielle Entre deux guerres Reconstruction Inconnue

DESCRIPTION DU BATIMENT (à caractère uniquement informatif)

Pavillonnaire Maison de ville Petit collectif Collectif

Construite dans les années 1930, cette école est typique de l'architecture en vogue à l'époque : lignes épurées, usage majoritaire de la brique rouge, grandes ouvertures, entrée monumentale surmontée d'un fronton en béton.

L'usage du béton armé démontre la modernité du bâtiment à l'époque de sa construction et l'influence du courant moderne de Le Corbusier et d'Auguste Perret sur celle-ci.

La décoration du fronton par une fresque en céramique ajoute une touche Art Déco au bâtiment. Marquant l'alignement à l'angle des rues de l'Avenir et de la Fontaine, elle constitue un élément de centralité majeur de ce quartier.

L'étroitesse de la rue réduit les perspectives sur ce bâtiment, la fresque n'est en particulier que très peu visible pour un piéton depuis la rue. Une reconfiguration urbaine du secteur pourrait tendre à créer une perspective depuis la rue de l'Avenir.

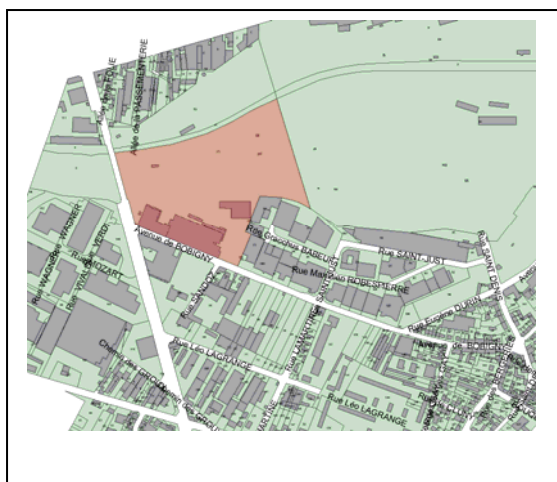
Le remplacement du mobilier urbain et du traitement de chaussée pourrait par le choix de matériaux s'associant aux teintes de la brique et du béton, permettre une mise en valeur de ce bâtiment.

MESURES DE MISE EN VALEUR

Les façades de cet immeuble constituent les premiers éléments de qualité de cet équipement. Les façades traitées en brique ne pourront subir de modification en ce qu'elles viendraient perturber la lecture architecturale mentionnée dans le paragraphe précédent.

Du fait des qualités dudit bâtiment, l'isolation par l'extérieur ainsi que la démolition totale sont interdites.

Historique Culturel Ecologique



QUALITE

Bâtiment d'exception Bâtiment remarquable Ensemble bâti cohérent

OCCUPATION

Habitat collectif Mixte Activités
 Habitat individuel Commerce Equipement
 Année de construction : fin 19^{ème}

EPOQUE SUPPOSEE

Pré-industrielle Industrielle Entre deux guerres Reconstruction Inconnue

DESCRIPTION DU BATIMENT (à caractère uniquement informatif)

Pavillonnaire Maison de ville Petit collectif Collectif

Ce vaste entrepôt, d'une surface d'environ 5 700 m², situé sur un terrain propriété de Réseau Ferré de France, est remarquable par sa dimension, son emplacement à l'entrée de l'avenue de Bobigny, et ses caractéristiques typiques de l'architecture de la fin du 19^{ème} siècle marqué par l'essor du fer et de l'industrie.

Cette époque charnière est en effet marquée par l'ouverture de la ligne Paris-Strasbourg, la mise en service des ateliers du matériel roulant, et, par ailleurs l'installation d'usines métallurgiques (*en 1902, les fonderies et aciéries de Paris-Seine ; en 1913, la Bonneville dans la Plaine des Groux ; et encore Deraéver, mulca...*). Ces installations témoignent ainsi d'un grand dynamisme économique, transformant le « village de Noisy » de 2000 habitants en une véritable ville de plus 14 000 habitants. La vocation du secteur de la Plaine Ouest et le long de l'ex RN3 était alors incontestablement dédiée à l'industrie et à l'activité ferroviaire.

Ce bâtiment est ainsi le dernier bâtiment témoin de l'ère industrielle sur le secteur de la Plaine Ouest. En effet, la ville, depuis les années 90, a connu une certaine désaffection de ces activités. Néanmoins, le visage de ce quartier devrait connaître à l'avenir d'importants bouleversements avec le développement d'une nouvelle mixité de fonction et la réalisation de grands projets de requalification, permis dans le cadre du PLU.

C'est pourquoi, il convient de conserver les caractéristiques de ce patrimoine exceptionnel en mémoire de la vocation initiale de ce quartier qui a véritablement construit l'identité de Noisy-le-Sec et au delà du département de Seine-Saint-Denis.

Il s'agit, plus particulièrement de conserver les éléments emblématiques de l'architecture industrielle que l'on retrouve plus précisément sur les bâtiments principal et secondaire, le long de l'avenue de Bobigny, à travers leurs façades et leurs toitures en « shed » (bâtiment principal).

La façade présente notamment une grande qualité visuelle de par sa composition. Pas moins de douze baies vitrées de hauteur remarquable (environ 10 mètres) rythment la façade sur un linéaire de près de 115 mètres, le long de l'avenue de Bobigny.

Les façades en meulière et pierres sont ainsi agrémentées de bandeaux à motifs composés de briques. Les fenêtres en verre et ferronnerie d'origine sont elles mêmes travaillées au niveau de leur encadrement.

La couverture en tuile mécanique à « shed » est caractéristique des toitures des bâtiments industriels. Sa toiture à redans partiel en dents de scie formée d'une succession de toits à deux versants de pente différente, le plus court étant vitré, permettait en effet d'éclairer de grandes surfaces pour les ateliers à une époque où l'éclairage électrique est encore rare. Il présente désormais l'intérêt de diminuer la consommation d'énergie en privilégiant la lumière naturelle.

Enfin, il s'agira de conserver ou réhabiliter la structure métallique des bâtiments propre aux constructions de l'époque.

MESURES DE MISE EN VALEUR

Démolition de la façade sur l'avenue de Bobigny interdite notamment la composition de ses ouvertures, bandeaux et ornements par ses matériaux : pierre (meulière), brique, verre et ferronnerie

Conserver la toiture en « shed »

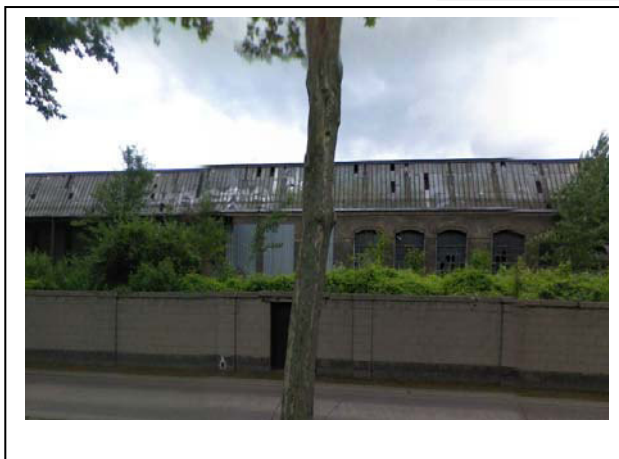
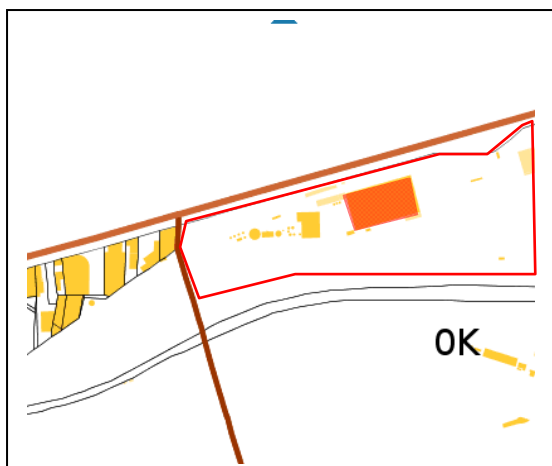
Conserver ou réhabiliter le structures métalliques

Le bâtiment en fond de parcelle n'est pas protéger par le biais de cette présente fiche.

Historique

Culturel

Ecologique



QUALITE

Bâtiment d'exception Bâtiment remarquable Ensemble bâti cohérent

OCCUPATION

Habitat collectif Mixte Activités
 Habitat individuel Commerce Equipement
 Année de construction : 19xx

EPOQUE SUPPOSEE

Pré-industrielle Industrielle Entre deux guerres Reconstruction Inconnue

DESCRIPTION DU BATIMENT (à caractère uniquement informatif)

Pavillonnaire Maison de ville Petit collectif Collectif

Cette halle, entrepôt ferroviaire construit durant l'entre-deux-guerres, fait partie de l'histoire de la ville de Noisy-le-Sec et présente des caractéristiques architecturales intéressantes qu'il convient de mettre en valeur : menuiseries métalliques, couverture en tuiles mécaniques à sheds.

Ce vaste entrepôt, d'une surface de 4465 m², situé sur un terrain propriété de Réseau Ferré de France est remarquable de par sa dimension (91 x 50 m en 4 nefs accolées - une hauteur sous plafond de 10 mètres, 5,90 m sous entrants).

Son emplacement le long de l'ex RN3, le place au cœur des grands projets des Territoires de l'Ourcq.

Cette période industrielle, charnière dans l'histoire noiséenne, est marquée par l'ouverture de la ligne Paris-Strasbourg et la mise en service des ateliers du matériel roulant, témoigne en effet d'un grand dynamisme économique, transformant le « village de Noisy » de 2000 habitants en une véritable ville de plus 14 000 habitants.

La vocation du secteur de l'ex RN3 était alors incontestablement dédiée à l'industrie, au commerce et à l'activité ferroviaire.

Cette route nationale connaît aujourd'hui un grand bouleversement en terme de requalification, à l'échelle locale et intercommunale. En effet, la ville, depuis les années 90, a connu une certaine désaffectation des activités industrielles, comme en témoigne la cessation des activités de la société ENGELHARD ou encore SAFT sur cet axe, avec la suppression de plus de 2000 emplois.

Néanmoins, le visage de ce quartier devrait connaître à l'avenir des aménagements particulièrement ambitieux pour l'avenir de ce futur quartier avec le réaménagement de la RN3 en boulevard urbain, le développement d'une nouvelle offre de transport ou encore la réalisation de nombreux logements, activités tertiaire par le biais des projets de ZAC, à Noisy, Bobigny et Bondy.

C'est pourquoi, il convient de préserver l'esprit de cette histoire particulièrement riche à Noisy-le-Sec, à travers la mise en valeur de son patrimoine industriel.

Il s'agit, plus particulièrement de conserver et de mettre en valeur les éléments emblématiques de l'architecture industrielle de la fin du 19^{ème} siècle que l'on retrouve sur ce bâtiment, notamment dans la façade et sa toiture en « shed ». On retiendra en outre sur la façade, la série d'ouvertures particulièrement nombreuses et larges (3 verrières par trame de 11 m).

La couverture en tuile mécanique à « shed » est caractéristique des toitures des bâtiments industriels. Sa toiture à redans partiel en dents de scie formée d'une succession de toits à deux versants de pente différente. Le côté au nord et donc visible de la RN3, est entièrement vitré. Il permettait en effet d'éclairer de grandes surfaces pour les ateliers à une époque où l'éclairage électrique est encore rare. Aujourd'hui, il présente désormais l'intérêt de diminuer la consommation d'énergie en privilégiant la lumière naturelle.

MESURES DE MISE EN VALEUR

La démolition totale de la façade sur la rue de Paris est interdite. Sa réhabilitation et sa modification sont possibles dans la mesure où le projet conservera le principe d'ordonnement des ouvertures.

L'impact des travaux sur le bâtiment devront minimiser les atteintes à la structure métallique et à la forme de la toiture et permettre dans ce cas une mise en valeur des éléments restaurés ou conservés, ceci dans l'objectif de valoriser l'image de « halle » de cet immeuble.

Historique

Culturel

Ecologique





ENSEMBLES BATIS COHERENTS



Rue Marcellin Berthelot

Ensemble repéré en n°7 sur le plan de zonage



Parcelles concernées :
AR 17 à 21
inclus
AR 33 à 39
inclus



QUALITE

Bâtiment d'exception Bâtiment remarquable Ensemble bâti cohérent

OCCUPATION

Habitat collectif Mixte Activités
Habitat individuel Commerce Equipement
Année de construction : 1930 à 1934

EPOQUE SUPPOSEE

Pré-industrielle Industrielle Entre deux guerres Reconstruction Inconnue

DESCRIPTION DE L'ENSEMBLE (à caractère uniquement informatif)

Pavillonnaire Maison de ville Petit collectif Collectif

Il s'agit d'un ensemble de douze pavillons possiblement édifiés sous la forme d'un lotissement. De morphologies identiques, R+1+combles, ils sont disposés en retrait de l'alignement et accolées sur au moins une des limites séparatives parcellaires.

L'ordonnancement et le parallélisme des différentes constructions le long de la rue Marcellin Berthelot appuient l'unicité de cet ensemble bâti.

Le processus de parement originel est formé de briques rouges, avec un jeu de modénatures et d'effets décoratifs en brique de couleur ocre. Néanmoins, certains bâtiments laissent apparaître, particulièrement sur leurs façades sur rue, des parements de pierres meulières.

Les linteaux des baies sont simples, majoritairement peints en ciment de couleur claire. Tous les gardes-corps sont métalliques, en ferronnerie dessinant des motifs simples. Les auvents sont en armatures métallique, le « toit » en verre.

L'état du bâti est variable, avec des altérations notamment pour certains bâtiments un recouvrement des briques ou des pierres meulières par un enduit cimenté de couleur blanche. La cohérence des clôtures, majoritairement métalliques, est parfois rompues.

MESURES DE MISE EN VALEUR

L'unité architecturale de cet ensemble bâti devra être préservé, et si possible mise en valeur par un traitement homogène lors de travaux visant à la requalification des bâtiments et notamment :

- la volumétrie R+1+combles des bâtiments. A ce titre les surélévations sont proscrites.
- le principe de parement des façades en briques
- le traitement et l'ordonnancement des baies et des gardes corps des façades donnant sur rue.

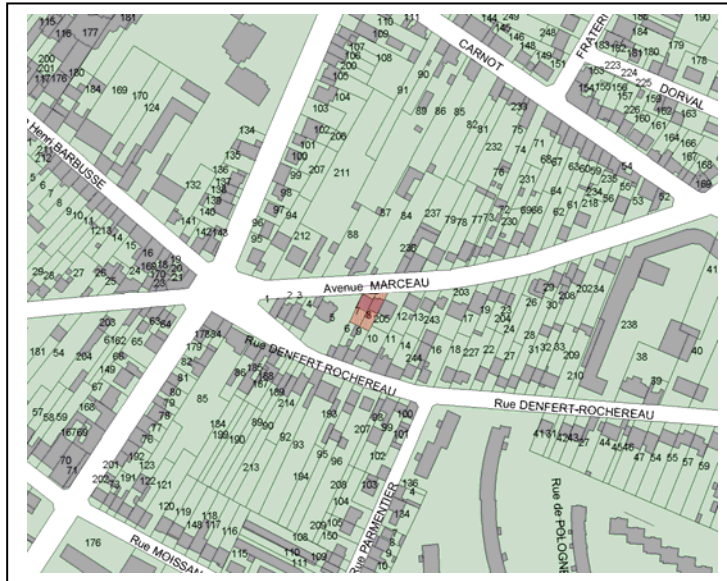
Les extensions sont possibles, à l'arrière des bâtiments protégés.
L'isolation par l'extérieur et la démolition, même partielle est interdite.

Historique Culturel Ecologique

36 et 38, avenue Marceau

AF7 et AF8

Ensemble repéré en n°6 sur le plan de zonage



QUALITE

Bâtiment d'exception

Bâtiment remarquable

Ensemble bâti cohérent

OCCUPATION

Habitat collectif

Mixte

Activités

Habitat individuel

Commerce

Equipement

Année de construction : 1906

EPOQUE SUPPOSEE

Pré-industrielle Industrielle Entre deux guerres Reconstruction Inconnue

DESCRIPTION DU BATIMENT (à caractère uniquement informatif)

Pavillonnaire Maison de ville Petit collectif Collectif

L'effet de l'unité de ces 2 maisons mitoyennes (R+1) de l'époque industrielle se dégage à travers d'une part une orientation parcellaire semblable et d'autre part une implantation des constructions en biais et en retrait du domaine public.

Le jardinet doté d'une clôture typique de cette époque industrielle renforce cette unité d'ensemble. La clôture est composée d'un mur bahut en pierre meulière à effet rocailleux surmonté d'une grille métallique ornée en extrémités par des fleurs de lys.

Une disposition des toitures alternant une séquence du faitage perpendiculaire puis parallèle à la limite du domaine public ainsi que la succession d'un parement en brique puis en meulière renforce cet effet d'unité.

Les modénatures sont plus remarquables dans la partie meulière. Les briques rouges ainsi que leur disposition en saillie structurent l'ordonnement des façades au niveau des chaînages verticaux, des bandeaux et particulièrement au niveau des encadrements des baies et des appuis (motifs géométriques).

L'ornementation est en partie déclinée dans la polychromie des briques (rouges, blanches et vernissées bleu) par les techniques d'alternance au niveau des bandeaux et par essaimage au niveau des trumeaux et des allèges.

La faïence sous forme de motifs floraux et calligraphiques disposés juste au dessus des linteaux métalliques et les gardes corps en ferronnerie noir agrémentent les éléments de modénature.

Les éléments de décor, dans les parties en briques, se retrouvent également dans l'alternance des briques rouges et vernissées au niveau des linteaux en arc surbaissé, des portes à moitié vitrées et dotées d'une grille métallique semblable aux garde-corps. La sobriété des marquises complète le traitement de l'accès.

Les encadrements des saillies de rive (débord de toiture) et des corniches reprennent la technique d'alternance des briques en guise de couronnement du bâti.

MESURES DE MISE EN VALEUR

L'intervention sur le bâti existant favorisera la mise en valeur des modénatures remarquables (techniques de réhabilitation appropriées) tout en préservant l'unité d'ensemble des maisons jumelées et leur signature architecturale.

Les éventuelles interventions sur les menuiseries devront conserver l'esprit de l'existant (porte non pleine, rapport entre les pleins et les vides, ...).

Les éventuelles extensions seront réalisées en harmonie avec les constructions existantes.

Ces dernières ne pourront pas être surélevées ou faire l'objet d'une isolation par l'extérieur.

Historique Culturel Ecologique

Pierre Feuillère / Trois Bonnets

Ensemble repéré en n°8 sur le plan de zonage



Parcelles concernées :
AI135 (Trois Bonnets)
AP96 (Pierre Feuillère)



QUALITE

Bâtiment d'exception Bâtiment remarquable Ensemble bâti cohérent

OCCUPATION

Habitat collectif Mixte Activités
Habitat individuel Commerce Equipement

Année de construction : 1955 à 1957

L'occupation principale du site est le logement, de type locatif social. Au sein du site existe également une résidence pour personnes âgées. Néanmoins, on note la présence de quelques commerces au sein du bâtiment « Stephenson ».

EPOQUE SUPPOSEE

Pré-industrielle Industrielle Entre deux guerres Reconstruction Inconnue

DESCRIPTION DE L'ENSEMBLE (à caractère uniquement informatif)

Pavillonnaire Maison de ville Petit collectif Collectif

Il s'agit d'une opération d'habitat collectif de la reconstruction dont le plan masse développe des voies de distribution support de l'implantation du bâti.

Le plan d'ensemble présente des barres ondulées Nord/Sud. Celles-ci coulissent les unes vis-à-vis des autres en inscrivant dans la pente un sillon arboré. Toutefois certaines implantations rompent avec cette logique prédominante, à l'instar de l'immeuble rue Jean Sobieski dans la cité des Trois Bonnets.

De gabarit R+1 (Stephenson) à R+10 (pour la tour située à proximité du square), la morphologie principale, caractéristique du site, est le bâtiment élancé en R+4, d'aspect béton peint, aux simples modénatures. Les hall d'entrées, disposées à l'extérieur des bâtiments et peints en couleur vives sont une composante essentielle de l'appropriation du lieu par les habitants.

L'harmonie d'ensemble est intrinsèquement liée à la prédominance des espaces verts sur les sites concernées, qui permettent à l'ensemble de disposer de larges respirations et d'espaces de vie agréables.

Il est à noter que cet ensemble immobilier a subi en décembre 2007 le trauma d'une destruction partielle d'un immeuble de la Rue Gay Lussac, en raison d'une explosion due au gaz. Une interruption du bâti perdure aujourd'hui dans cette construction.

MESURES DE MISE EN VALEUR

L'intérêt spécifique de cet ensemble bâti réside dans l'originalité de son plan masse, mettant en liaison les formes ondulées et un aspect parfois plus rectiligne. A ce titre, tout nouveau projet portant sur cet ensemble bâti devra laisser transparaître l'esprit du plan masse initial et notamment la perception ondulatoire globale.

Au surplus, la vocation végétale, paysagère et dédiée au loisir des espaces non construits doit être maintenue dans tout nouveau projet de construction ou d'aménagement. Certaines constructions pourront être autorisées dans la mesure où elle ne contrarieront pas l'équilibre du plan masse d'ensemble entre les espaces bâtis et les espaces non bâtis.

La reconstruction de la « dent creuse » de la Rue Gay Lussac est autorisée.

La surélévation des constructions est interdite.

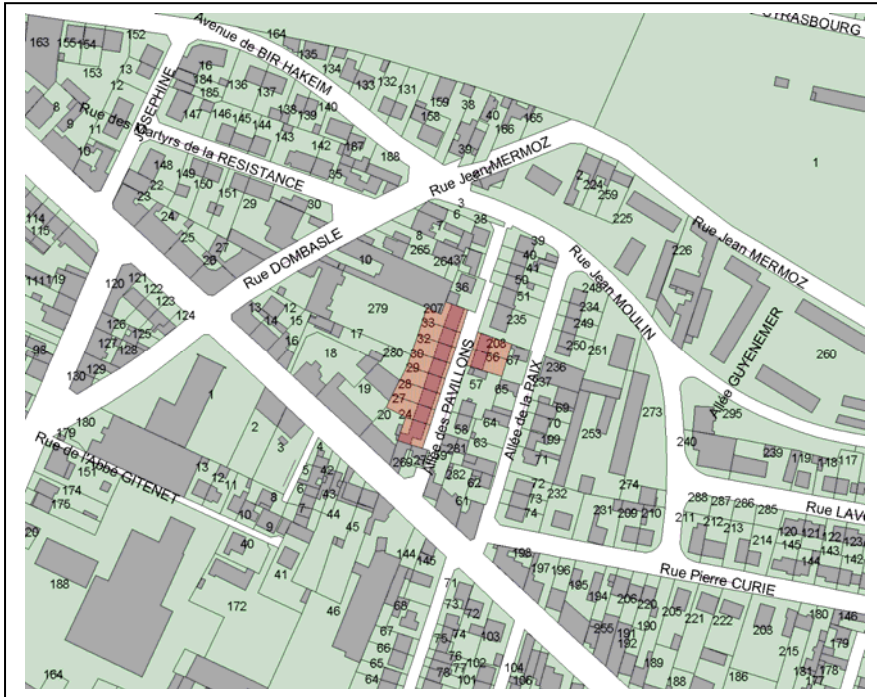
Historique Culturel Ecologique

Allée des pavillons

Ensemble repéré en n°2 sur le plan de zonage

Parcelles concernées :

AB24
AB27
AB28
AB29
AB30
AB32
AB33
AB56
AB207
AB208



QUALITE

Bâtiment d'exception Bâtiment remarquable Ensemble bâti cohérent

OCCUPATION

Habitat collectif Mixte Activités
Habitat individuel Commerce Equipement
Année de construction : 1954 à 1956

EPOQUE SUPPOSEE

Pré-industrielle Industrielle Entre deux guerres Reconstruction Inconnue

DESCRIPTION DE L'ENSEMBLE (à caractère uniquement informatif)

Pavillonnaire Maison de ville Petit collectif Collectif

Il s'agit d'un ensemble de 10 pavillons, dont 8 sont accolées sur le côté ouest de l'allée des Pavillons. Lotissement typique de la reconstruction, la logique d'implantation suit un plan d'ensemble et caractérisé notamment par:

- un retrait de l'alignement, de deux mètres en moyenne
- une implantation sur les deux limites séparatives, c'est à dire de façade à façade
- un jardin disposé à l'arrière de la construction

La morphologie du bâti : R+1+Combles aménagés n'a pas subi d'altération accroissant d'autant l'unité du lieu.

Les façades présentent un aspect ciment, enduit en peinture de couleur sombre (gris foncé tirant vers le noir). Les bandeaux d'étages et les encadrements de baies sont en ciment, de couleurs plus claire engendrant un contraste bienvenu tout comme le traitement des chiens assis.

L'ordonnancement des ouvertures suit un schéma global, et chacune des toitures des pavillons est ornée de deux chiens assis, disposés symétriquement.

Les clôtures sont basses avec un muret en moellon surmonté d'une grille métallique doublées par une haie végétalisée. Le rapport entre le mur bahut et la grille donne l'avantage aux espaces ouverts ce qui renforce la perméabilité entre l'espace public et l'espace privé. Il demeure sur ce site encore beaucoup de clôtures d'origine qu'il serait souhaitable de conserver.

MESURES DE MISE EN VALEUR

L'harmonie de cet ensemble bâti cohérent devra être préservé. A ce titre les surélévations seront interdites. L'ordonnancement des ouvertures côté rue ne pourra être altéré.

La répétition appuyée de certains choix architecturaux et volumétriques (les bandeaux filants, les têtes de murs en pierre...), créant un effet de perspective marqué, doit être impérativement préservée et promue.

Les garde-corps seront en cohérence avec la clôture. Cette dernière devra conserver un caractère linéaire dans le même alignement et seront métallique.

Les fenêtres devront conserver les petits bois et le maintien des persiennes métalliques est recommandé.

L'isolation par l'extérieur et la démolition, même partielle, sont interdites.

Historique Culturel Ecologique

Avenue Burger

Ensemble repéré en n°1 sur le plan de zonage

**Parcelles
concernées :**

- D10
- D11
- D12
- D13
- D14
- D15
- D16



QUALITE

Bâtiment d'exception Bâtiment remarquable Ensemble bâti cohérent

OCCUPATION

Habitat collectif Mixte Activités
Habitat individuel Commerce Equipement
Année de construction : 1908 à 1923

EPOQUE SUPPOSEE

Pré-industrielle Industrielle Entre deux guerres Reconstruction Inconnue

DESCRIPTION DE L'ENSEMBLE (à caractère uniquement informatif)

Pavillonnaire Maison de ville Petit collectif Collectif

Les dates de constructions nous renseignent sur le fait que cet ensemble s'est constitué de façon progressive. Ils ont été édifiés par des agents de la Compagnie des chemins de fer de l'Est. L'Association Fraternelle des Employés et Ouvriers des Chemins de Fer Français avait acquis en 1913 ces terrains pour les revendre en lots aux cheminots.

Il n'y a pas d'unité à proprement parlé au niveau de la volumétrie, ni au niveau du positionnement des constructions (certains façades sont perpendiculaires à la rue, d'autres non).

L'unité de cet ensemble tient notamment au parcellaire et à la morphologie du bâti : parcelles identiques, même retrait des constructions par rapport à la voie et aménagement d'un petit jardinet entre les maisons et les clôtures.

L'intérêt de cet ensemble réside également dans l'utilisation de matériaux identiques (un parement en pierre meulière, briques polychromes rouge et blanc pour l'encadrement des baies notamment) avec une grande diversité des modénatures et décors, des plus élaborés (D13 et 14 par exemple) aux plus simples (D15).

Le traitement des clôtures est homogène sur l'ensemble de ces constructions. En effet, elles sont toutes constituées d'un mur bahut en pierre meulière, de poteaux revêtus de briques et de grilles à barreaudage verticale métallique. Des plaques métalliques opaques ont parfois été soudées rompant ainsi la transition du domaine public avec le domaine privé.

Les systèmes d'occultations ont également été dénaturé, les volets PVC venant remplacer progressivement les persiennes métalliques.

MESURES DE MISE EN VALEUR

L'ensemble des modénatures et des éléments constructifs des bâtiments seront à conserver et mis en valeur.

Les maisons ne pourront être surélevées. Les extensions pourront être envisagées dans le respect des dispositions du PLU. Néanmoins ces dernières ne devront pas compromettre le caractère remarquable des constructions initiales et devront s'insérer harmonieusement aux constructions existantes. Des projets contemporains pourront être envisagés.

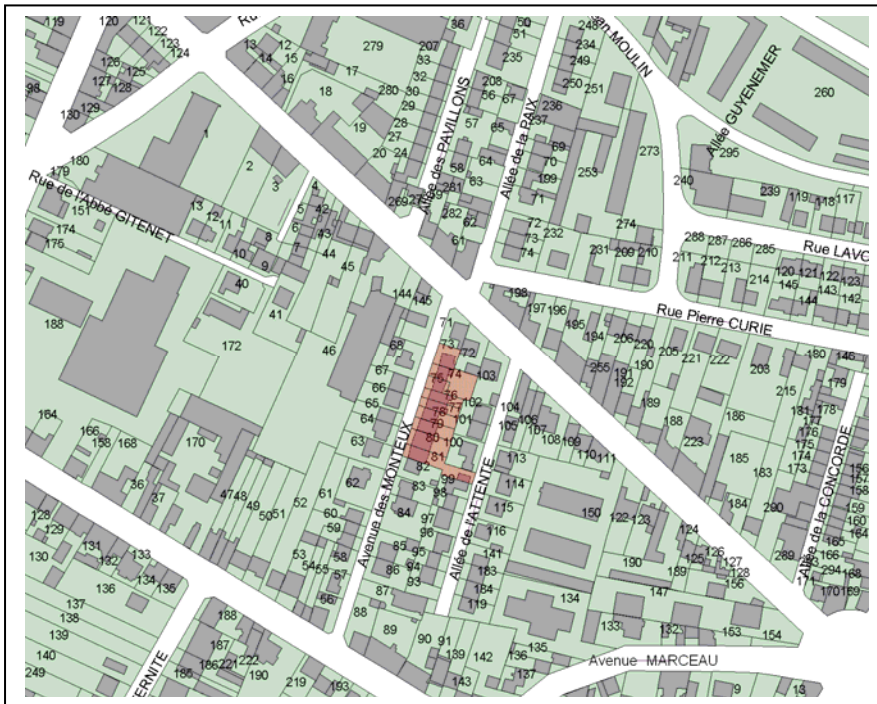
L'isolation par l'extérieur ainsi que la démolition, même partielle, sont interdites.

Historique Culturel Ecologique



Avenue des Monteux

Ensemble repéré en n°4 sur le plan de zonage



Parcelles concernées :

- Z73
- Z74
- Z75
- Z76
- Z77
- Z78
- Z79
- Z80
- Z81



QUALITE

Bâtiment d'exception Bâtiment remarquable Ensemble bâti cohérent

OCCUPATION

Habitat collectif Mixte Activités
Habitat individuel Commerce Equipement
Année de construction : de 1910 à 1929

EPOQUE SUPPOSEE

Pré-industrielle Industrielle Entre deux guerres Reconstruction Inconnue

DESCRIPTION DE L'ENSEMBLE (à caractère uniquement informatif)

Pavillonnaire Maison de ville Petit collectif Collectif

Il s'agit d'un ensemble de neuf pavillons situé sur le côté est (pair) de l'avenue des Monteux.

La logique d'implantation de cet ensemble cohérent se caractérise notamment par:

- un retrait de l'alignement, de deux mètres en moyenne
- des façades sur rue relativement étroites
- une implantation sur les deux limites séparatives, c'est à dire de façade à façade
- un mur plein en brique non enduit qui sépare les jardins côté rue
- une composition de façade quasi similaire composée le plus souvent d'une porte d'entrée surmontée d'une petite fenêtre et de deux grandes baies
- un jardin disposé à l'arrière de la construction
- des maisons toutes composées d'un sous-sol, rez-de-chaussée (l'accès se faisant pas un petit escalier) surélevé et d'un étage générant une volumétrie identique sur tout le linéaire donnant un épannelage uniforme
- l'utilisation de matériaux identiques (un parement en pierre meulière et le traitement en briques de l'encadrement des baies notamment) et la diversité des traitements qui peuvent en découler. On peut noter que seules les maisons des parcelles D76 et 77 sont en parfaite symétrie l'une par rapport à l'autre. Les éléments de modénatures sont relativement simples. C'est la succession de ces traitements qui tend à donner une certaine identité et un caractère à ce site.

MESURES DE MISE EN VALEUR

L'ensemble des modénatures et des éléments constructifs de la façade donnant sur rue seront à conserver et mis en valeur. L'isolation par l'extérieur de cette façade est interdite de même que la démolition.

Plus spécifiquement, la symétrie de la façade sur rue des parcelles D76 et D77 devront être conservée.

Le maintien de la cohérence d'implantation d'ensemble doit gouverner aux projets de travaux sur ces bâtiments.

Les maisons ne pourront être surélevées. Des extensions pourront être envisagées dans le respect des dispositions du PLU. Néanmoins ces dernières ne devront pas compromettre le caractère remarquable des constructions initiales et devront s'insérer harmonieusement aux constructions existantes. Des matériaux contemporains pourront être envisagés.

Historique Culturel Ecologique



Boulevard Michelet

Ensemble repéré en n°5 sur le plan de zonage

**Parcelles
concernées :**

Z22

Z23

Z24

Z25

Z26



QUALITE

Bâtiment d'exception Bâtiment remarquable Ensemble bâti cohérent

OCCUPATION

Habitat collectif Mixte Activités
Habitat individuel Commerce Equipement
Année de construction : Environ 1910/1912

EPOQUE SUPPOSEE

Pré-industrielle Industrielle Entre deux guerres Reconstruction Inconnue

DESCRIPTION DE L'ENSEMBLE (à caractère uniquement informatif)

Pavillonnaire Maison de ville Petit collectif Collectif

Ensemble de cinq bâtiments de type maison de ville en R+1 ou R+1+combles implantés à l'alignement le long du boulevard Michelet. Ceux-ci ont la particularité de se déployer sur des parcelles peu profondes : il n'y a pas de jardins à l'arrière des bâtiments. Fonctionnant plus particulièrement par paire : Z22 et Z23, Z24 et Z25, Z26, il s'en dégage néanmoins une harmonie d'ensemble probablement due à la volonté des architectes et des propriétaires de parfaire ce linéaire.

Les éléments communs sont notamment :

- les procédés de parement des façades en pierre meulière, ainsi que l'ensemble des soubassements des différentes constructions
- le procédé d'encadrement des différentes baies, sous la forme de briquettes peintes de couleur différentes et créant un lumineux contraste.
- la disposition des toitures : à deux pans selon une orientation Est-Ouest laissant entrevoir depuis l'espace public des chiens-assis de bonne qualité. Le bâtiment de la parcelle Z26 s'en détache néanmoins avec une toiture orientée Nord/Sud.
- la présence d'une corniche en brique (donnant une impression de mosaïque)

Si une harmonie générale se dégage sur ces cinq bâtiments, l'unité est d'autant plus forte sur les 4 premiers.

MESURES DE MISE EN VALEUR

L'isolation par l'extérieur est interdite, de même que la démolition, même partielle. De façon générale, la composition actuelle des façades sur rue devra être préservée. A ce titre, la surélévation sera proscrite. Seul l'aménagement de nouveaux chiens assis, venant compléter l'existant, pourra être autorisé.

Historique Culturel Ecologique



Rue Lavoisier/Pierre Curie

Ensemble repéré en n°3 sur le plan de zonage

Parcelles concernées :
AB107 à 118
inclus
AB122 à 135
inclus
AB138 à 143
inclus



QUALITE

Bâtiment d'exception Bâtiment remarquable Ensemble bâti cohérent

OCCUPATION

Habitat collectif Mixte Activités
Habitat individuel Commerce Equipement
Année de construction : 1925 à 1927

EPOQUE SUPPOSEE

Pré-industrielle Industrielle Entre deux guerres Reconstruction Inconnue

DESCRIPTION DE L'ENSEMBLE (à caractère uniquement informatif)

Pavillonnaire Maison de ville Petit collectif Collectif

Réalisé pour le compte de la Société Coopérative Noiséenne d'Habitation Bon Marché, il s'agit d'une partie d'un lotissement typique de l'Entre Deux Guerres. Certains éléments construits dans le même lotissement ne sont pas intégrés car ils ne se confondent plus selon la même logique d'ensemble.

Il est composé de pavillons de faibles hauteurs : RDC + 1 + combles, implantés en retrait de parcelle et accolées deux à deux sur le principe des maisons jumelées. Certains pavillons ont fait l'objet d'une surélévation postérieure à la date de leurs édifications. Le rez-de-chaussée est généralement surélevé, avec un emmarchement permettant d'atteindre la porte principale.

Le traitement des façades se caractérise par des briques de parement de couleurs. Les modénatures, principalement en briques ou en ciment, s'apprécient par une variation des couleurs vis à vis de la dominante de façade. On trouve ainsi des modénatures de brique blanche sur façade grenat, ou à l'inverse, de briques grenat à rouge sur façade blanche à grise.

A l'origine les menuiseries sont en bois, les fenêtres à grands carreaux et les persiennes métalliques. Les marquises, également métalliques, étaient ouvertes sur l'avant. Les clôtures furent pour la plupart entièrement métalliques et à barreaudage vertical. De nombreuses modifications de ces dispositions antérieures et la mise en œuvre de multiples murs bahuts est à noter.

L'état d'altération diffère selon le bâti. On remarque sur certains bâtiments le recouvrement des briques par des enduits d'aspects uniformes, ou bien encore un traitement de la façade principale en pierre meulière. De nombreuses propriétés accueillent également des extensions latérales, principalement accolées, permettant l'ajout d'une pièce supplémentaire et d'un garage.

MESURES DE MISE EN VALEUR

Il s'agira de préserver une cohérence globale à la totalité des éléments constitutifs de cet ensemble bâti cohérent, tant au niveau de la volumétrie que des matériaux utilisés. Les surélévations sont proscrites, les extensions ne devront pas être d'une hauteur supérieure au bâtiment d'origine.

Les façades donnant sur rue devront être préservées : ordonnancement des ouvertures, symétrie des façades pour les pavillons jumelés, garde-corps métalliques, marquises, persiennes, auvent ... L'isolation par l'extérieur est interdite sur l'ensemble des façades, de même que le traitement par enduit.

La démolition totale ou partielle des immeubles est interdite.

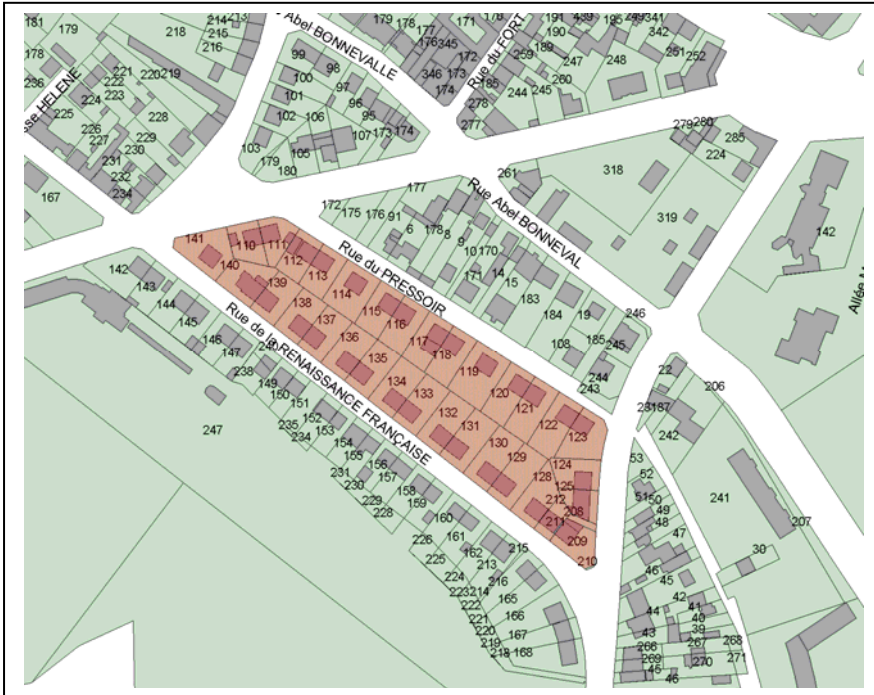
Historique Culturel Ecologique



Rue de la Renaissance Française – rue du Pressoir

Ensemble repéré en n°10 sur le plan de zonage

Parcelles concernées :
AS110 à 125
inclus ;
AS 128 à 141
inclus ;
AS 208,
AS209
AS 212



QUALITE

Bâtiment d'exception Bâtiment remarquable Ensemble bâti cohérent

OCCUPATION

Habitat collectif Mixte Activités
Habitat individuel Commerce Equipement
Année de construction : 1952 à 1954

EPOQUE SUPPOSEE

Pré-industrielle Industrielle Entre deux guerres Reconstruction Inconnue

DESCRIPTION DE L'ENSEMBLE (à caractère uniquement informatif)

Pavillonnaire Maison de ville Petit collectif Collectif

Ce lotissement pavillonnaire du début des années 50 est caractérisé par un ensemble de pavillons, majoritairement accolés deux à deux et disposés en retrait de l'alignement. Pour chaque « sous ensemble de maison », on peut noter une organisation symétrique de la façade dans le traitement de l'ensemble des ouvertures et des matériaux utilisés. Suivant la topographie du site, l'accès se fait au rez-de-chaussée soit à l'étage supérieur par le biais d'un perron.

La plupart des pavillons sont de faible hauteur : RDC+1+Combles, avec comme particularité un traitement différencié du revêtement de façade entre le rez-de-chaussée et le premier étage.

Ainsi, la façade du rez-de-chaussée est ornée d'un parement pierre, tandis que celle du 1^{er} étage est traitée en pierres de taille. Un bandeau de teinte blanche assure la transition entre les deux revêtements.

Certaines maisons possèdent des balcons traités également de façon similaire à la maison jumelle. Les garde-corps très minimalistes sont de simple lisses métallique noire renforçant le caractère épuré des constructions.

Les clôtures sont basses avec un barreaudage horizontal doublées par une haie végétale. Le rapport entre le mur bahut et la grille permet la perméabilité entre l'espace public et l'espace privé. Il subsiste sur ce site encore beaucoup de clôtures d'origine qu'il serait souhaitable de conserver.

Insérés sur le coteau de la corniche des forts, en contrebas du stade Huvier, l'éloignement des constructions par rapport aux limites séparatives laisse entrevoir de larges percées visuelles vers la plaine.

MESURES DE MISE EN VALEUR

Il s'agira de préserver une cohérence globale à la totalité des éléments constitutifs de cet ensemble bâti cohérent en préservant la symétrie des constructions des sous ensembles pour les façades donnant sur le domaine public (matériaux utilisés, respect de l'ordonnancement et des volumes,...). La hauteur des constructions existantes devra être maintenue : aussi, aucune surélévation ne pourra être envisagée. Les extensions seront néanmoins possible mais dans la continuité du bâtiment existant et côté jardin dans le respect des dispositions du PLU.

La pose de persiennes métalliques est recommandée.

Le principe des percées visuelles entre les constructions devra être maintenu.

Les clôtures existantes d'origine assurant une continuité visuelle depuis le domaine public devront être maintenues et restaurées. Elles seront doublées d'un espace végétalisé. Le rapport de la hauteur du mur bahut/grille des clôtures existantes devra être respecté par les nouvelles installations.

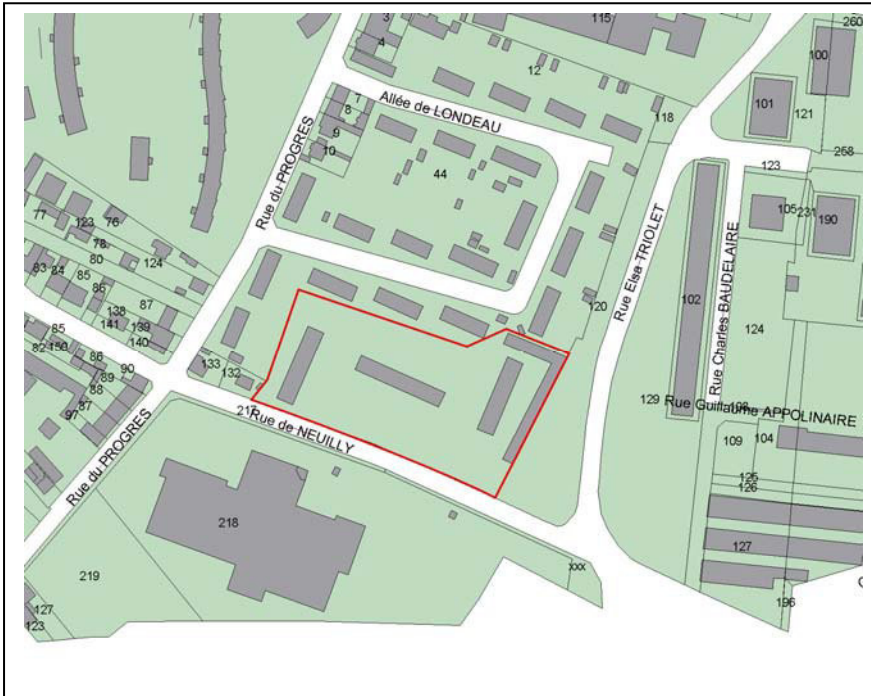
L'isolation par l'extérieur est interdite, de même que la démolition, totale comme partielle.

Historique Culturel Ecologique

Percée visuelle



Rue de Neuilly



Parcelle
concernée :
AO12



Ensemble repéré en n°9 sur le plan de zonage

QUALITE

Bâtiment d'exception Bâtiment remarquable Ensemble bâti cohérent
Le site concerné par la protection est l'ensemble de trois collectifs et les espaces verts attenants.

OCCUPATION

Habitat collectif Mixte Activités
Habitat individuel Commerce Equipement
Année de construction : 1956

EPOQUE SUPPOSEE

Pré-industrielle Industrielle Entre deux guerres Reconstruction Inconnue

DESCRIPTION DE L'ENSEMBLE (à caractère uniquement informatif)

Pavillonnaire Maison de ville Petit collectif Collectif

Il s'agit d'un ensemble de trois immeubles collectifs de la reconstruction. S'affranchissant de la trame viaire existante, les bâtiments sont disposés au regard d'une voie de desserte interne. Leurs dispositions (deux bâtiments implantés Nord/Sud, le bâtiment central Est Ouest) permet le développement d'un vaste espace vert, partiellement aménagé.

L'ambiance végétale y est prédominante.

Les bâtiments, de typologie R+4 font état d'une relative simplicité dans le processus constructif. Les façades sont en briques rouges, le soubassement est en béton. Les saillies, essentiellement des balcons, sont en béton, peint en couleur blanche.

L'intérêt du lieu tient à la qualité et à l'harmonie de l'ensemble formé par les espaces bâtis et les espaces verts.

MESURES DE MISE EN VALEUR

Les projets d'aménagement concernant la partie des emprises concernée par la présente protection ne devront pas porter atteinte à l'équilibre formé entre les espaces bâtis et les espaces végétalisés. L'esprit du plan masse devra être préservé, ainsi que les options de paysagement existantes.

Historique Culturel Ecologique

Recommandations pour l'édification des clôtures Habitat Individuel et Habitat Collectif

INTRODUCTION

LA CLOTURE.....	6
COULEURS DE CLOTURES	14
LE PORTAIL	15
LA VÉGÉTATION EN CLOTURE	17
PRESCRIPTIONS COMPLÉMENTAIRES POUR L'HABITAT COLLECTIF	22
ANNEXES.....	26

Les clôtures sont des éléments marquants du paysage qui tendent à préciser la limite physique d'espaces de différents statuts. On s'aperçoit très vite que ces limites ne sont pas uniquement traduites par des lignes ; plus qu'un simple tracé, elles peuvent avoir une profondeur et constituer un espace à part entière.

En France, l'attachement à la symbolique de la clôture est très forte contrairement à d'autres pays. La clôture constitue une forme de limite très présente ; délimiter sa propriété est devenu un réflexe naturel très ancré dans notre société. La clôture exprime le désir de marquer son territoire, contrairement au modèle anglo-saxon où les espaces aux abords des habitations sont ouverts sur l'espace public.

Cette dernière peut prendre des formes multiples et variées en fonction des modèles culturels locaux ou traditionnels ainsi que l'utilisation de matériaux qui ont également un impact sur leur forme notamment.

Les clôtures de part sa matérialisation physique contribue et participe à la qualité d'un lieu. Elles tendent à faire en partie le paysage dans la mesure où elles s'inscrivent par rapport à un paysage donné.

Le paysage de la ville de Noisy-le-Sec, comme beaucoup de communes de première couronne, est marqué par une morphologie urbaine très contrastée suivant les différentes époques de constructions (allant de l'époque pré industrielle à la reconstruction puis l'époque contemporaine) et les typologies du bâti correspondantes.

De grands types morphologiques se distinguent néanmoins :

- L'habitat individuel :

Il constitue, de part sa superficie au sol, le type morphologique le plus présent sur le territoire noiséen. Présent sur l'ensemble de la commune il possède des caractéristiques distinctes selon l'histoire, le relief, la nature des sols

- L'habitat collectif :

Immeubles ponctuels ou d'ensemble, ils sont localisés le long des grands axes, imbriqués dans le tissu pavillonnaire comme sur les grandes parcelles des quartiers Langevin et Londeau. Suivant l'époque de construction, les opérations sont relativement conséquentes sur un parcellaire plus ou moins important avec un alignement visible ou s'affranchissent complètement des grands axes du fait d'une desserte par une voirie privée interne.

- Le bâti industriel :

En raison des destructions de la guerre, il n'existe quasiment plus de constructions typiques de l'architecture industrielle du début du XX^e siècle en dehors des entrepôts SNCF. Les nouvelles réalisations ont une volumétrie plus modeste.

- Les équipements :

La commune possède peu d'équipements structurants en dehors des équipements de quartiers.

De par son histoire, Noisy-le-Sec ne possède pas de zones conséquentes où les différentes périodes de constructions sont clairement marquées. Les différentes strates historiques, la destruction la reconstruction de la ville ont mêlé les époques et juxtaposé les types de bâtis, les échelles et les modes d'implantation, créant des fronts de rue comme des cœurs d'îlots hétérogènes à l'épannelage irrégulier, des alignements tour à tour continus, et discontinus...donnant des contrastes d'échelle parfois saisissants... autant d'éléments qui créent des ruptures dans son paysage.

Dans un paysage aussi contrasté, le rôle de la clôture est essentiel car elle doit répondre à un double enjeu : Assurer la lisibilité d'un espace en mettant l'espace public en relation avec les bâtiments, mais également les différents bâtiments entre-eux, en créant une continuité le long des voies tout en contribuant à assurer une certaine homogénéité.

Devant autant d'hétérogénéité des constructions, le présent cahier de prescriptions n'a pas la prétention de pouvoir résoudre l'ensemble des problématiques que l'on rencontre lors de la conception d'une clôture. On ne peut en effet appliquer devant une typologie aussi variée un modèle de clôture type. De même que le traitement d'une clôture ne se conçoit pas forcément de la même façon et ne répond pas aux mêmes enjeux pour l'habitat collectif et individuel.

L'esprit de ce document repose davantage sur une volonté de sensibiliser le maître d'ouvrage dans leur méthode de réflexion pour la conception des clôtures en amont des programmes d'opérations de logements mais également dans le cadre de réhabilitation de logements individuels ou collectifs. Il vise également à offrir aux différents intervenants, une démarche globale de conception d'une clôture par rapport à sa construction, de placer le contexte d'un lieu au centre de la réflexion sur la question des limites.

ROLE DES CLOTURES SELON LES DIFFERENTES OPERATIONS URBAINES

L'HABITAT INDIVIDUEL	L'HABITAT COLLECTIF
<i>Pour ce type d'opération, les terrains sont essentiellement délimités par des clôtures.</i>	<i>Suivant les opérations et les époques de réalisation, ces opérations ne comprennent pas systématiquement de clôture pour matérialiser le domaine public du domaine privé</i>
Préserver l'intimité	Créer une limite Pour les immeubles situés en retrait de la rue, elle permet de rendre plus clairs et lisibles le statut des espaces (public/privé) et de mettre en valeur les entrées d'immeubles
Créer une continuité urbaine et assurer une continuité le long de l'espace public	Organiser les flux de déplacements
Assurer une transition entre l'espace public et l'espace privé : L'espace tampon situé entre l'espace public et la construction peut en le végétalisant participer à l'animation de l'espace public.	Organiser les éléments techniques et le stationnement
Préserver une diversité par le biais de la végétation qui l'accompagne	
Assurer la sécurisation des espaces	

Ce qu'on recommande :

- S'inspirer des matériaux utilisés en façade de la maison et de la végétation locale alentour,



- Observer la nature des clôtures voisines pour ne pas créer des oppositions de style et participer à l'ambiance déjà existante.



- Ne pas mélanger plus de 3 matériaux pour garantir une meilleure harmonie.
- Intégrer les coffrets et boîtes à lettres dès la conception de la clôture.



- La hauteur de la clôture devra être en cohérence avec la hauteur de la construction.

Ce qu'on est prêt à accepter sous condition :

- Les grillages souples ou en panneaux rigides s'ils sont «fondus» dans la végétation.



- Dans le cas d'une occultation il est demandé de privilégier une occultation partielle selon les quatre choix suivants :
 - soit par une un pare vue en métal appliqué derrière les barreaux, peint de la couleur de ces derniers et limité à la hauteur de 1,80m (minimum de 0,20m de barreaudage vertical sans plaque de tôle);
 - soit par une haie taillée d'une hauteur inférieure ou égale à 1,80m. Un espace peut utilement être laissé libre entre la haie et la grille afin que côté rue, la grille reste visible. En tout état de cause, il est recommandé que la haie soit d'une hauteur inférieure à celle de la grille (minimum de 0,20m de barreaudage vertical sans haie).
 - soit par une haie libre, plantée à 1m au moins en retrait de la grille. La végétation peut légèrement passer au travers de la grille.
 - soit par des plantes grimpantes s'appuyant sur la clôture.

Ce qu'on nous déconseillons :

- Les lisses, panneaux en PVC,



- Les formes complexes, les balustres, les détails inutiles,



- Les assemblages de matériaux différents,



- Les clôtures en béton avec lisses béton,
- Les imitations de matériaux (fausse pierre, faux bois, fausse brique ...)
- Les grillages tendus ou en panneaux rigides (avec poteaux métalliques ou béton) non végétalisés



- Les surélévations non harmonieuses en panneaux de bois
- Les claustras bois non végétalisées



- Les maçonneries en moëllons béton non enduits
- Les simili-haies en plastique à dérouler



- Les bâches plastique tendues
- Les canisses de toute nature



- Pour des raisons de sécurité, tout rajout de système visant à dissuader la pénétration illégitime sur une propriété privée (pics, tessons de verre,...)



D'une manière générale, et ***afin de favoriser la perméabilité écologique des clôtures***, il est recommandé :

- de limiter au maximum l'utilisation de murs pleins ou d'y permettre des passages à faune,
- de prévoir des ouvertures au sol dans le cas de l'utilisation de grillages
- d'éviter d'installer des grillages trop fins,
- de privilégier un barreaudage à l'installation d'une clôture

Ce qu'on recommande :

- Le nombre limité de couleurs employées permet une meilleure cohérence et harmonie.
- Utiliser des peintures mates ou satinées.

Ce qu'on est prêt à accepter sous conditions :

- L'association de couleurs chaudes et froides.

Ce qu'on nous déconseillons :

- Les couleurs vives des enduits tels que jaune pur, bleu marine ou outre mer, orange, rose, rouge.
- Les vernis et lasures clairs des panneaux bois

Le portail doit s'insérer de façon harmonieuse dans l'ensemble de la clôture, avoir un style s'accordant avec celui de la clôture. Il y a nécessité d'opter pour l'authenticité des matériaux et la simplicité des formes.

Ce qu'on recommande:

- Penser clôture et portail en même temps : si clôture en ferronnerie, opter pour un portail de même nature pour conserver l'harmonie.



- Préférer les portails et portillons de même hauteur que la clôture et de couleur assortie aux menuiseries de la maison.



- Préférer le fer plein aux profilés creux pour une meilleure durabilité.

Ce qu'on nous déconseillons :

- les portails pleins ou à barreaux en PVC (blanc et couleurs)
- les proximités de portails très différents créant un effet de catalogue



- les piliers de portail grandiloquents, qui copient l'architecture classique mais qui sont démesurés par rapport à la nature du portail et de la maison
- les matériaux d'imitation pour les piliers (fausse pierre, fausse brique...)

Principe : En limite de parcelle, que la végétation soit plantée seule ou en complément d'une clôture bâtie, elle participe à l'ambiance de l'espace public, de la rue. **Tenir compte du contexte** (surface et linéaire à planter, exposition, nature du sol ...) pour **établir un choix judicieux d'espèces végétales**. Dans tout projet, il faut tenir compte de la végétation déjà en place . L'entretien et le développement des végétaux doivent être pensés en amont du projet.

Ce qu'on recommande:

- Tenir compte de l'espace disponible pour éviter de planter des arbres trop importants qu'il faudrait ensuite élaguer sévèrement et qui perdraient leurs silhouettes.
- Que la haie soit taillée ou en forme libre, préférer un mélange d'essences (au moins 3) pour créer une richesse écologique, une variété d'effets et éviter la propagation de maladies; utiliser une palette d'essences ornementales traditionnelles : lilas, chèvrefeuille, rosier grimpant, laurier sauce, troène, glycine, corête, spirée ...



- En cas de manque de place, une plante grimpante sur un grillage peut tout à fait remplacer une haie épaisse.



- Envisager la hauteur adulte des végétaux pour préserver des ouvertures visuelles de l'intérieur du terrain vers l'extérieur, pour favoriser la lumière de l'après-midi ou du matin ...

Ce qu'on nous déconseillons :

- Les longs linéaires monotones de thuyas, chamae cypris et laurier palme qui nécessitent des tailles constantes pour limiter leur hauteur et qui sont très sensibles aux maladies



- Les massifs composés de végétaux trop différents
- Le choix d'essences «à la mode» qui banalisent le paysage (cf oliviers, palmiers, ...) ou créent des paysages sans logique (cf Confrontation avec thuyas)
- La plantation massive de persistants (arbres et arbustes) pour occulter les vues depuis la rue ou le voisinage et qui cachent la lumière et le soleil en hiver sur les façades de la maison.



- l'absence totale ou la présence minimaliste de la végétation en accompagnement de la maison.



Ce qu'on recommande	Ce qu'on ne souhaite plus voir
Végétation	
<p><i>Prendre en compte l'espace disponible pour éviter de planter des arbres trop importants</i></p> <p><i>Préférer un mélange d'essences (au moins 3) pour créer une richesse écologique, une variété d'effets et éviter la propagation des maladies</i></p> <p><i>En cas de manque de place: privilégier les plantes grimpantes</i></p> <p><i>Envisager la hauteur adulte des végétaux pour préserver des ouvertures visuelles de l'intérieur du terrain vers l'extérieur, pour favoriser la lumière de l'après-midi ou du matin</i></p>	<p><i>Les longs linéaires monotones de thuyas, chamae cyparis et laurier palme qui nécessitent des tailles constantes et qui sont très sensibles aux maladies</i></p> <p><i>Les massifs composés de végétaux trop différents</i></p> <p><i>Le choix d'essences "à la mode" qui banalisent le paysage (oliviers, palmiers,...) ou créent des paysages sans logique</i></p> <p><i>La plantation massive de persistants (arbres et arbustes) pour occulter les vues depuis la rue ou le voisinage et qui cachent la lumière et le soleil en hiver sur les façades de la maison</i></p>
Portail	
<p><i>Penser clôture et portail en même temps</i></p> <p><i>La clôture étant en maille rigide, il est préférable d'opter pour un portail en ferronnerie ou en aluminium pour conserver l'harmonie</i></p> <p><i>Préférer le portail et portillons de même hauteur que la clôture</i></p> <p><i>Préférer le fer plein aux profilés creux pour une meilleure durabilité</i></p>	<p><i>Les proximités de portails très différents créant un effet catalogue</i></p> <p><i>Les portails pleins ou à barreaux en PVC (blanc et couleurs)</i></p> <p><i>Les piliers de portail grandiloquents, qui copient l'architecture classique mais qui sont démesurés par rapport à la nature du portail de la maison</i></p> <p><i>Les matériaux d'imitation pour les piliers (fausse pierre, fausse brique,...)</i></p>
Les couleurs des clôtures	
<p><i>Le nombre limité de couleurs employées permet une meilleure cohérence et harmonie</i></p> <p><i>Utiliser des peintures mates ou satinées</i></p>	<p><i>Les couleurs et les enduits tels que jaune pur, bleu marine, ou outre mer, orange, rose, rouge</i></p>

PRESCRIPTIONS COMPLÉMENTAIRES POUR L'HABITAT COLLECTIF

- La hauteur de la clôture devra respecter l'échelle du bâtiment collectif. Pour ce faire, dans le cas de petits collectifs notamment, cette dernière ne pourra être trop imposante quant à ses proportions.
- La définition de la fonction de l'espace de transition pour le bâti en retrait est essentiel. Le traitement de la clôture, et de façon plus globale des limites, devra être adapté en fonction du rôle donné à l'espace situé entre l'alignement et la construction. En effet, cet espace tampon, lieu de transition entre la rue et l'entrée de l'immeuble, ne peut être traité de la même façon suivant son appartenance :
 - En cas d'espace privatif, l'occupant tiendra à s'approprier cet espace. Il en découlera un besoin d'intimité fort qui se traduira en cas de trop forte proximité avec le domaine public par une occultation plus ou moins qualitative ou par une non utilisation de l'espace.



- En cas d'espace commun : il aura davantage une fonction ornementale éloignant les logements en rez-de-chaussée de la rue tout en leur garantissant une certaine intimité.



- Privilégier une clôture ouverte sur le domaine public de façon à ce que les espaces communs paysagers contribuent au paysagement et à l'animation du domaine public tout en apportant des lieux de « respiration » et des percées visuelles aux promeneurs. Dans ce but, les systèmes d'occultation sur tout le linéaire de clôture sont formellement interdits.



- Afin d'animer les linéaires de clôture parfois très longs donnant sur la voie publique, l'alternance de deux matériaux peut être acceptée afin de créer un rythme. Dans ce cas, on pourra également alterner des parties pleines avec des parties ajourées de façon à avoir des percées visuelles sur le cœur d'îlot.



Opération Double Couronne – Saint-Denis

- Conserver le long du linéaire de clôture une certaine constance dans les matériaux et les coloris retenus.



- Pour les opérations neuves et en cas de réhabilitations, la conception de la clôture devra insérer les différents éléments techniques tels que l'éclairage, le digicode, les compteurs électriques,... Les cabanons de rangements des poubelles feront également partie de la clôture ce qui participe à la propreté des entrées et limitera la dispersion des locaux secondaires au sein d'une même opération quand ces derniers ne sont pas inclus dans les constructions.



Opération Cité des Merisiers (Aulnay-sous-Bois)

ANNEXES

LES DIFFÉRENTS TYPE DE HAIES



La haie taillée

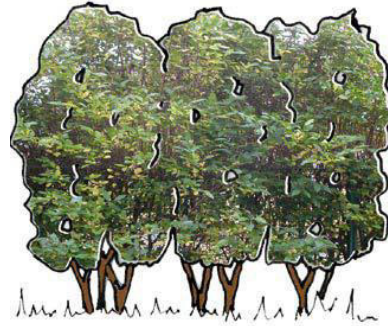
- forme stricte, ambiance plus urbaine
- peut servir de clôture
- en haie basse permet de garder des vues
- nécessite des tailles régulières plus ou moins astreignantes suivant les essences
- intéressante quand peu d'espace disponible

La haie mixte (plusieurs essences en mélange)

- permet de composer une haie intéressante toute l'année : succession des floraisons, des couleurs de feuillages...
- plus résistante aux maladies
- intérêt écologique fort

La haie monospécifique (une seule essence)

- permet d'obtenir un effet d'ensemble
- limite l'intérêt écologique et ornementale de la haie
- plus sensible aux maladies
- plus facile à mettre en place



La haie libre

- forme naturelle, ambiance plus rurale
- accompagne l'aménagement du jardin
- permet l'isolement visuel
- taille moins régulière
- permet un grand choix d'essences
- nécessite une emprise minimale de 1m



Source : Cahier de recommandations architecturales et paysagères de la commune de La Tronche

LES DIFFERENTS TYPES DE FEUILLAGES



Végétaux caduques

- perdent leurs feuilles en hiver
- belles couleurs d'automne
- transparence visuelle en hiver



Végétaux marcescents

- conservent leur feuillage d'automne
- maintiennent une certaine opacité de la haie en hiver



Végétaux semi-persistants

- conservent une partie de leur feuillage persistant en hiver
- opacité moyenne



Végétaux persistants

- restent verts toute l'année
- haies souvent très opaques
- ne rythment plus les saisons

Source : Cahier de recommandations architecturales et paysagères de la commune de La Tronche

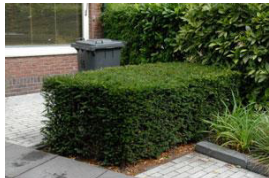
HAIE TAILLÉE



Charme



Troène



If

Nom français	Exemple d'espèces	Hauteur maximale en mètres	Période de floraison	Gamme de prix Sujet de 40/60 cm environ
Espèces caduques				
Abelia	<i>Abelia x grandiflora Hort</i>	2 - 2,5 m	Juillet - Octobre	Moyen
Charme	<i>Carpinus betulus L. (e.i)*</i>	7 m	Avril - Mai	Économique
Cornouiller	<i>Cornus sanguinea L. (e.i)</i>	2 - 4 m	Mai - Juin	Économique
Erable	<i>Acer campestre L. (e.i)</i>	8 - 12 m	Avril - Mai	Économique
Forsythia	<i>Forsythia x intermedia</i>	2,5 - 3 m	Février - Mars	Économique
Prunelier	<i>Prunus spinosa L. (e.i)</i>	1 - 4 m	Juin - Octobre	Économique
Viorne	<i>Viburnum opulus L.</i>	2 - 5 m	Mai - Juin	Économique
Spirée	<i>Spirae japonica</i>	2 m	Juin - Août	Moyen
Espèces persistantes				
Buis	<i>Buxus sempervirens</i>	3 - 5 m	Avril - Juin	Moyen
Céanothe	<i>Ceanothus thyrsiflorus</i>	0,8 - 1 m	Mai - Juin	Moyen
Eleagnus	<i>Eleagnus ebbingei</i>	2 - 3 m	Septembre - Novembre	Économique
Fusain	<i>Euonymus europaeus L. (e.i)</i>	3 - 7,5 m	Avril - Mai	Économique
Hêtre	<i>Fagus sylvatica L. (e.i)</i>	1 - 7 m	Avril - Mai	Économique
Houx	<i>Ilex aquifolium L. (e.i)</i>	5 - 20 m	Juin - Septembre	Moyen
If	<i>Taxus bacata</i>	10 - 15 m	Mars - Juin	Élevé
Troène	<i>Ligustrum vulgare L. (e.i)</i>	3 m	Juin - Juillet	Économique



Houx



Fusain



Cornouiller

e.i. : espèces indigènes à la Seine-Saint-Denis

Source : CAUE 93

HAIE LIBRE



Sureau



Rhododendron



Oranger du Mexique

Nom français	Exemple d'espèces	Hauteur maximale en mètres	Période de floraison	Gamme de prix Sujet de 40/60 cm environ
Espèces caduques				
Cornouiller	<i>Cornus sanguinea L. (e.i.)</i>	2 - 4 m	Mai - Juin	Économique
Deutzia	<i>Deutzia magnifica</i>	3 m	Juin	Économique
Églantier	<i>Rosa canina L. (e.i.)</i>	1 - 3 m	Avril - Juillet	Économique
Forsythia	<i>Forsythia x intermedia</i>	2,5 - 3 m	Février - Mars	Économique
Noisetier	<i>Corylus avellana L. (e.i.)</i>	2 - 5 m	Février - Mars	Économique
Merisier	<i>Prunus avium L. (e.i.)</i>	20 m	Avril - Mai	Économique
Rosier	<i>Rosa arvensis Huds. (e.i.)</i>	0,3 - 1 m	Juin - Juillet	n.c
Seringat	<i>Philadelphus coronarius</i>	3 m	Juin	Économique
Spirée	<i>Spirae japonica</i>	2 m	Juin - Août	Moyen
Sureau	<i>Sambucus nigra L. (e.i.)</i>	2 - 8 m	Juin - Juillet	Économique
Espèces persistantes				
Céanothe	<i>Ceanothus thyrsiflorus</i>	0,8 - 1 m	Mai - Juin	Moyen
Eleagnus	<i>Eleagnus ebbingei</i>	2 - 3 m	Septembre - Novembre	Économique
Fusain	<i>Euonymus europaeus L. (e.i.)</i>	3 - 7,5 m	Avril - Mai	Économique
Laurier	<i>Viburnum tinus</i>	2 - 2,5 m	Novembre - Mars	Moyen
Oranger du Mexique	<i>Choisya ternata</i>	2 - 3 m	Avril/Mai - Septembre	Élevé
Osmanthe	<i>Osmanthus heterophyllus</i>	1,8 m - 3 m	Août - Septembre	Moyen
Rhododendron	<i>Rhododendron</i>	0,6 - 10 m	Février - Mars	Moyen
Viorne	<i>Viburnum opulus L. (e.i.)</i>	2 - 5 m	Mai - Juin	Économique



Noisetier



Spirée

e.i. : espèces indigènes à la Seine-Saint-Denis

Source : CAUE 93

PLANTES GRIMPANTES



Nom français	Exemple d'espèces	Hauteur maximale en mètres	Période de floraison	Gamme de prix Sujet de 40/60 cm environ
Espèces caduques				
Vigne vierge	<i>Parthenocissus quinquefolia</i> L.	10 - 15 m	Mai	Économique
Jasmin	<i>Jasminum officinalis</i> L.	6 - 9 m	Mai - Août	Économique
Espèces persistantes				
Chèvrefeuille	<i>Lonicera periclymenum</i> L. (e.i.)	2 - 5 m	Juin - Septembre	Économique
Clématite	<i>Clematis vitalba</i> L. (e.i.)	7 m	Juin - Août	Économique
Lierre	<i>Hedera helix</i> L. (e.i.)	7 - 10 m	Septembre - Novembre	Économique



Jasmin



Chèvrefeuille

Source : CAUE 93

e.i. : espèces indigènes à la Seine-Saint-Denis